



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
19 juillet 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-septième réunion  
Montréal, 17-19 juillet 2002

**RAPPORT DE LA TRENTÉ-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION  
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

1. La 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est déroulée au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, du 17 au 19 juillet 2002, et a été précédée de la 26<sup>e</sup> réunion du Sous-comité sur l'examen des projets et de la 17<sup>e</sup> réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui se sont déroulées simultanément au même endroit les 15 et 16 juillet 2002.

2. Conformément à la Décision XIII/27 de la 13<sup>e</sup> Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les représentants suivants des pays membres du Comité exécutif ont assisté à la réunion :

- a) Les Parties non-visées par le paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon (vice-président), Pays-Bas et Pologne;
- b) Les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Burundi, Chine, Colombie, Nigeria (président), République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie et Salvador.

3. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième Réunions, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont participé à la réunion en qualité d'agences d'exécution et de Trésorier du Fonds, et les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

4. Le représentant du Secrétariat de l'ozone était également présent.

5. Des représentants de l'Alliance for Responsible Atmospheric Policy ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.

6. Un représentant de la Communauté européenne a également assisté à la réunion en qualité d'observateur.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. Le Président, M. O.A. Afolabi (Nigeria), a ouvert la réunion le mercredi 16 juillet 2002 à 10 h 00, puis il a souhaité la bienvenue aux participants.

8. Dans ses remarques préliminaires, M. Afolabi a dit que c'était un plaisir pour lui d'ouvrir sa deuxième réunion en tant que président du Comité exécutif. Il a indiqué que la réunion se déroulait dans la dernière année de la troisième période triennale du Fonds multilatéral et s'est dit confiant de parvenir à franchir des étapes importantes d'ici la fin de l'année. Il a insisté sur la nécessité de planifier les ressources et d'axer le plan d'activités général de la prochaine période triennale sur la conformité. Il a assuré les délégués qu'il déploierait tous les efforts nécessaires pour faire de cette réunion du Comité exécutif une réussite et a remercié le Secrétariat pour les travaux qu'il a effectués en préparation pour la réunion.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION**

### **a) Adoption de l'ordre du jour**

9. Sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/1/Rev.1, le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. Rapport de la dix-septième réunion du Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions ci-après :
  - a) Rapport de situation sur l'évaluation des projets d'aérosols;
  - b) Rapport sur l'étude théorique relative aux projets de halons;
  - c) Rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile : Suivi de la Décision 36/3;
  - d) Comptes du Fonds multilatéral pour 2001;
  - e) Projets achevés avec soldes;
  - f) Retards dans la mise en œuvre des projets;
  - g) Rapports périodiques au 31 décembre 2001 :
    - i) Rapport périodique global;

- ii) Coopération bilatérale;
  - iii) PNUD;
  - iv) PNUE;
  - v) ONUDI;
  - vi) Banque mondiale;
- h) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2001;
- i) Rapport de situation des pays visés à l'article 5 et leur respect des obligations quant aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal;
- j) Addenda aux plans d'activités pour 2002.
6. Rapport de la vingt-sixième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions ci-après :
- a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
  - b) Coopération bilatérale;
  - c) Amendements aux programmes de travail :
    - i) PNUD;
    - ii) PNUE;
    - iii) ONUDI;
    - iv) Banque mondiale;
  - d) Projets d'investissement;
  - e) Rapport de situation sur la technologie du dioxyde de carbone liquide (DCL) et lignes directrices pour les projets de DCL;
  - f) Projet de lignes directrices concernant les projets d'inhalateurs à doseur;
  - g) Financement de la technologie se trouvant hors du domaine public : suivi de la Décision 36/52;
  - h) Rapport du PNUE sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité (PAC);
  - i) Examen de la politique et de l'utilisation des frais administratifs à la Banque mondiale (rapport de la Banque mondiale).
7. Programmes de pays.
8. Choix des options, conformément à la Décision 35/57.

9. Actions supplémentaires visant à mettre en œuvre le Cadre de planification stratégique du Fonds Multilatéral, suivi de la Décision 36/53 :
  - a) Lignes directrices pour la préparation, la mise en œuvre et la gestion des plans/accords d'élimination des SAO à l'échelle nationale pour toutes les substances, sur la base de leur performance;
  - b) Planification des activités :
    - i) Planification des ressources;
    - ii) Répartition des ressources;
  - c) Travaux du Comité exécutif.
10. Plans de gestion des frigorigènes et plans de gestion de l'élimination finale (Décision 36/6).
11. Secteur de la production.
12. Rapport du Président du Comité exécutif sur la mise en œuvre de la Décision 36/57.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.
15. Clôture de la réunion.

10. Le représentant du Japon a demandé à ce que le PNUE présente au Comité exécutif le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/Inf.2 sur la stratégie de communication pour la conformité au Protocole de Montréal à l'échelle mondiale au point 13 de l'ordre du jour, questions diverses.

**b) Organisation des travaux**

11. Le Comité exécutif a convenu de suivre sa procédure habituelle.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

12. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les diverses activités entreprises par le Secrétariat depuis la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/2).

13. Il a informé les participants que selon les pratiques habituelles, les décisions de la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif concernant les approbations de projets et autres décisions pertinentes ont été communiquées aux gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés.

14. Le Chef du Secrétariat a indiqué que le Secrétariat a examiné des projets d'investissement et autres activités, d'une valeur de 324 millions \$US, qui sont proposés à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif par les agences d'exécution et bilatérales. De plus, le Secrétariat a consolidé les rapports périodiques des agences d'exécution et bilatérales qui ont ensuite servi de base à son évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités des agences pour 2001. Le Secrétariat avait commandé trois études : une étude sur le dioxyde de carbone liquide, une étude sur les technologies se trouvant hors du domaine public et une étude sur les lignes directrices concernant les inhalateurs à doseur. De plus, il a octroyé des contrats pour des audits techniques des installations de production de chlorofluorocarbone (CFC) au Mexique et au Venezuela, et lancé un appel de soumissions pour des audits similaires du secteur de la production de CTC en Chine et en Inde. Le Secrétariat a embauché un consultant pour entreprendre la préparation d'une étude sur un mécanisme de taux de change fixe, comme l'en a chargé la 13<sup>e</sup> Réunion des

Parties, et le Chef du Secrétariat a remercié le Trésorier de sa très grande collaboration à cette étude. En outre, le Secrétariat a préparé des documents sur les lignes directrices concernant la préparation de plans d'élimination sectoriels et de plans nationaux d'élimination ainsi que sur les accords associés à l'approbation de ces plans, sur la planification des activités du Fonds multilatéral et sur les travaux du Comité exécutif.

15. Le Chef du Secrétariat a indiqué que le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et a fait des présentations détaillées dans quatre ou cinq réunions de réseau qui se sont tenues depuis la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Chef du Secrétariat s'est rendu au Nigeria et y a rencontré des représentants du Gouvernement. L'importance de l'interaction entre le Fonds multilatéral et les responsables des politiques dans les pays visés à l'article 5 a été clairement mise en évidence pendant ces réunions.

16. Le Chef du Secrétariat a annoncé le recrutement de deux nouveaux membres du personnel au Secrétariat du Fonds multilatéral. Il a aussi souhaité la bienvenue à M. Marco Antonio González, le nouveau secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, et à M. Frank Pinto, coordonnateur exécutif du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD. Il s'est engagé à assurer une étroite collaboration entre le Secrétariat du Fonds multilatéral et le Secrétariat de l'ozone, au profit de toutes les Parties au Protocole de Montréal.

17. Après les remarques préliminaires du Chef du Secrétariat, plusieurs représentants ont souligné le travail de qualité supérieure du personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral et remercié les agences d'exécution de leur travail acharné avec les pays visés à l'article 5. Les représentants ont bien accueilli la participation du Secrétariat du Fonds multilatéral aux réunions de réseau où sa présence s'est avérée extrêmement importante pour assurer la transparence des travaux du Fonds grâce aux explications des décisions prises par le Comité exécutif. Le Chef du Secrétariat a assuré le Comité que les membres du personnel continueront à assister à ces réunions, si le temps le permet.

18. Un représentant a souligné le rôle de plus en plus important du Secrétariat dans l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Fonds multilatéral, surtout pendant la période de conformité qui a débuté en 1999. Soulignant le besoin de discuter des exigences financières accrues des pays visés à l'article 5, il a indiqué que le Fonds faisait face à un problème de contributions en souffrance au même moment où les retards dans la mise en œuvre de projets entraînaient des soldes à rembourser au Fonds. Il a dit espérer que le Secrétariat s'occuperait activement du bon fonctionnement des mécanismes financiers du Protocole de Montréal.

19. A propos de la représentation du Fonds multilatéral au Sommet mondial sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002, certains représentants estiment que le coût de la participation ne peut se justifier car le Sommet portera très peu sur les questions reliées à la couche d'ozone. D'autres estiment que l'importance de l'événement justifie la participation, même si les questions portant sur la couche d'ozone n'y retiendront que peu l'attention. Le Chef du Secrétariat a fait référence à la décision 36/58 et a indiqué qu'un événement satellite était envisagé, en collaboration avec le Secrétariat de l'ozone et le DTIE du PNUE, afin de lancer l'histoire officielle des traités sur la couche d'ozone et un livret sur le Fonds multilatéral.

20. Un représentant a insisté sur l'importance relative de surveiller et d'évaluer les plans sectoriels par rapport aux évaluations des projets. Le Chef du Secrétariat a indiqué que tous les accords pluriannuels comportaient dorénavant une disposition visant à intégrer les évaluations à mi-mandat ou périodiques au programme de travail annuel de surveillance et d'évaluation du Secrétariat.

21. Au sujet du cadre stratégique du Fonds multilatéral, un représentant estime que le Fonds multilatéral devrait changer l'orientation de ses travaux et passer de la gestion de projets aux questions de conformité. L'assistance technique et l'optimisation des ressources dans le but d'aider les pays visés à l'article 5 à respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal sont essentiels à cet égard. De plus, comme les objectifs de production et de consommation sont en voie d'être atteints et que la question du commerce illégal fait déjà l'objet de discussions, le Fonds se trouve confronter à un défi additionnel qui consiste à prévenir la production illégale de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

22. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat et a décidé :

- a) de prier le Secrétariat de continuer à examiner la possibilité d'une participation plus significative

au Sommet mondial sur le développement durable, et

- b) d'élaborer un cadre pour une stratégie d'information pour le Fonds multilatéral qui figurera à l'ordre du jour de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif qui aura lieu à Rome, au mois de novembre.

(Décision 37/1)

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS**

23. Le Trésorier a présenté le rapport sur l'état du Fonds au 16 juin 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/3) qui révèle un surplus de 64,9 millions \$US. Le solde rapporté du Fonds tient compte d'un manque à gagner de 18,655 millions \$US, attribuable à la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe.

24. Le Trésorier a attiré l'attention du Comité exécutif sur la baisse marquée du rythme des versements, en date du 1<sup>er</sup> juin, et a insisté sur le libellé explicite du paragraphe 7 de la décision XI/6 de la Réunion des Parties concernant la date limite de remis e des contributions. Il a indiqué, toutefois, avoir reçu de nombreux avis des Parties précisant que le processus de paiement avait été amorcé et que les versements devraient se concrétiser sous peu, y compris l'ensemble de la contribution du Japon pour 2002 qui devrait arriver au cours des deux prochaines semaines. Les contributions additionnelles suivantes ont été reçues depuis la préparation du rapport du Trésorier : le Canada a émis un billet à ordre d'une valeur de 5,498 millions \$CAN et les billets à ordre de l'Allemagne et des Pays-Bas ont été encaissés.

25. Le Comité exécutif a tenu une discussion pour savoir si la baisse actuelle de 5 à 10 pour cent du rythme de paiement des contributions par rapport à l'année précédente marque le début d'une situation dont il y a lieu de s'inquiéter. Il est ressorti des échanges que certains retards dans le versement des contributions pourraient être attribuables à la réception tardive des avis de crédit des contributions aux comptes du Fonds multilatéral. Le Trésorier a assuré les membres du Comité exécutif que le mécanisme de coordination nécessaire était en place afin de surveiller les contributions reçues, ce qui élimine virtuellement les retards dans l'émission des avis, mais il a reconnu que les transferts de fonds, entre banques, accusaient parfois des retards.

26. Le représentant du Japon désire que le rapport de la réunion fasse état de son opinion à l'effet que les pays aux économies en transition qui connaissent un essor économique devraient être en mesure de verser leurs contributions en souffrance.

27. À l'issue des discussions, le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport du Trésorier, y compris les tableaux précisant la situation du Fonds, reproduits à l'Annexe I au présent rapport;
- b) de prendre note que le taux de versement des contributions de l'année en cours semble être un peu plus lent que l'an dernier;
- c) de remercier les Parties qui ont versé leurs contributions selon l'échéancier établi.

(Décision 37/2)

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

28. Le représentant de la République arabe de Syrie, président du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé des pays suivants: Canada, Finlande, Nigeria, Pays-Bas, République arabe de Syrie, République-Unie de Tanzanie et Salvador) a présenté le rapport de la dix-septième réunion du Sous-comité

(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4), tenue à Montréal du 15 au 16 juillet 2002, qui contient les recommandations du Sous-comité sur les questions suivantes:

**(a) Rapport de situation sur l'évaluation des projets d'aérosols**

29. Après avoir examiné la recommandation du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 6), le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport de situation, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/5.

(Décision 37/3)

**(b) Rapport de l'étude théorique relative aux projets de halons**

30. Après avoir examiné les observations et la recommandation du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/4, para. 7 et 8), le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport de l'étude théorique relative aux projets de halons, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/6 et de prier l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation, de procéder aux évaluations sur place en tenant compte des observations reçues.

(Décision 37/4)

**(c) Rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile : Suivi de la décision 36/3**

31. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 9 et 10), le Comité exécutif a décidé de:

- a) prendre note du rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile dans le cadre du suivi de la décision 36/3 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/7, Corr.1 et 2);
- b) prier l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation, de préparer une mise à jour du présent rapport dans deux ans lorsque la plupart des règlements en cours de préparation dans les pays concernés devraient être opérationnels et que la production de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 devrait avoir cessé, sauf pour certaines quantités limitées destinées au marché de l'après-vente et de fournir aussi dans ce contexte une évaluation de l'utilisation accrue du HFC-134a, suite aux projets de conversion, ainsi que des informations sur le remplissage de climatiseurs d'automobile à base de HFC-134a avec du CFC-12;
- c) limiter l'évaluation sur place à l'Inde, le seul pays à avoir signalé l'installation de quantités importantes de climatiseurs d'automobile à base de CFC par les fabricants d'automobile.

(Décision 37/5)

**(d) Comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2001**

32. Après avoir examiné les observations et la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 11 à 13), le Comité exécutif a décidé de prendre note, avec satisfaction, des comptes du Fonds multilatéral pour les années 1991-2000 et des comptes certifiés pour l'année 2001 (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/8 et Corr.1).

(Décision 37/6)

**(e) Projets achevés avec soldes**

33. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 14 à 16), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/9/Rev.1;
- b) de prendre note du montant total de 3 712 818 \$ US, plus les frais d'appui, remboursé à la 37<sup>ème</sup> réunion et qui se répartit comme suit: PNUD 299 193 \$ US avec des frais d'appui de 38 894 \$ US; PNUE 69 497 \$ US avec des frais d'appui de 9 035 \$ US; ONUDI 493 300 \$ US avec des frais d'appui de 64 128 \$ US et Banque mondiale 2 850 828 \$ US avec des frais d'appui de 76 545 \$ US;
- c) de prendre note du montant de 3 557 800 \$ US qui représente le total des soldes détenus par les agences d'exécution, excluant les frais d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans et qui se répartit comme suit : PNUD 681 731 \$ US, plus frais d'appui; PNUE 6 477 \$ US, plus frais d'appui; ONUDI 2 292 145 \$ US, plus frais d'appui et Banque mondiale 577 447 \$ US, plus frais d'appui;
- d) d'accepter de discuter de la déduction des soldes provenant de projets achevés depuis plus de deux ans, sur les nouvelles approbations de projets à une prochaine réunion;
- e) de prier la Banque mondiale de rembourser les frais d'appui sur toutes les économies réalisées par les projets et pour les projets annulés, tel que le stipule la décision 35/13(k) du Comité exécutif, tout en prenant note que la question du remboursement des frais d'appui des agences devrait être examinée dans le contexte de la conciliation des comptes du Fonds multilatéral avec les rapports périodiques des agences d'exécution.

(Décision 37/7)

**(f) Retards dans la mise en œuvre des projets**

34. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 17 à 21), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note des rapports de la France et des quatre agences d'exécution sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, contenus dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/10;
- b) de prendre note des mesures prévues que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront suite à l'évaluation de l'état des projets par le Secrétariat (à savoir, des progrès, quelques progrès et aucun progrès réalisés) et d'informer les gouvernements, le cas échéant;
- c) de prendre note des projets suivants qui ont respecté leurs échéances:
  - i) Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert, à base de CFC-12, à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd., Chine (CPR/REF/22/INV/208) (Banque mondiale);
  - ii) Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert, à base de CFC-12, à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co., Chine (CPR/REF/22/INV/214) (Banque mondiale);
  - iii) Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par le recours à une technologie à base de HCFC-141b, à Indufrio, Colombie (COL/FAO/26/INV/30) (Banque mondiale);
  - iv) Élimination des CFC dans les usines de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Frimetal, Rosario, Argentine (ARG/REF/19/INV/44) (Banque mondiale);
- d) de surveiller les progrès des projets suivants et de prier les agences d'exécution de remettre des rapports de suivi à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif:
  - i) Programme de mise en œuvre du Protocole de Montréal (Phase II, seconde tranche), Chili

(CHI/MUS/26/INV/37) (Banque mondiale);

- ii) Traduction et impression de trois guides et modules de formation en arabe, chinois, français et espagnol (GLO/SEV/23/TAS/153) (PNUE), en prenant note que le PNUE est prié instamment de terminer ce projet d'ici la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) de prendre note de l'annulation du projet Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd., Tanzanie (URT/REF/18/INV/06), suite au retrait de l'entreprise impliquée;
- f) de fixer des échéances pour la réalisation des objectifs suivants:
  - i) Conversion à une technologie sans CFC dans le projet de fabrication de plaques de mousse de polyuréthane flexible, à Chengdu Plastics No. 7, en Chine (CPR/FOA/20/INV/179) (Banque mondiale); obtention d'une ligne de crédit avant le dépôt des documents à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
  - ii) Conversion des aérosols à Attawarla and Co. Pvt. Ltd., Bombay, Inde (IND/ARS/22/INV/137) (Banque mondiale); obtention de l'approbation du contrôleur en chef des explosifs avant le dépôt des documents à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
  - iii) Remplacement, dans la fabrication de réfrigérateurs, du CFC-11 par un agent de gonflage de mousse au pentane pour la production des panneaux isolants en PU, à Foshan Refrigeration Equipment General Factory, Chine (CPR/FOA/26/INV/267) (Banque mondiale); décision sur le nouvel emplacement des équipements à prendre d'ici septembre 2002;
  - iv) Remplacement du MCF, utilisé comme solvant, par un procédé de nettoyage à base d'eau, à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliodino SAIC; Interal Metalurgica, SA : Orbis Merig SAIC; Trosch SA; Unisol, SA et Buffalo SA, Argentine (ARG/SOL/28/INV/91) (Banque mondiale); Buffalo SA devra terminer sa conversion d'ici novembre 2002 et des bons de commande devront être émis pour les autres entreprises;
- g) d'annuler les projets ou les composantes de projet suivant(e)s, par consentement mutuel:
  - i) Élimination des CFC au Laboratoire Bendi en Algérie (ALG/ARS/20/INV/18) (ONUDI) - en prenant note de l'acceptation du Gouvernement de récupérer les équipements achetés pour le projet et de s'assurer qu'ils serviront, dans la mesure du possible, à la conversion d'une usine d'aérosols en Algérie; de l'élimination de 19,2 tonnes de PAO et du décaissement de 53 700 \$US avant l'annulation du projet, sur le montant approuvé de 56 790 \$ US;
  - ii) Élimination des CFC à l'usine de mousse de polyuréthane flexible de Ets. Leulmi Essaid en Algérie (ALG/FOA/22/INV/21) (ONUDI);
  - iii) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers de Radio Victoria Catamarca, S.A. en Argentine (ARG/REF/22/INV/58) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 145 352 \$US sur l'approbation initiale de 599 896 \$US;
  - iv) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Lobato San Luis S.A. en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) (Banque mondiale);
  - v) Préparation de projet dans le secteur des aérosols en Bosnie herzégovine (BHE/ARS/30/PRP/03) (ONUDI);
  - vi) Annulation partielle de la composante Hydraumatic dans le projet cadre de conversion du CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans cinq entreprises, EZ Industria, Hydraumatic, Memoncin, Unifrio et du CFC-12 au HFC-134a à Croydon au Brésil (BRA/REF/34/INV/219) (ONUDI) - en prenant note du rajustement du budget du projet de 469 452 \$US à 429 652 \$US,

plus les frais d'appui;

- vii) Conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale et de mousse de polyuréthane rigide à Baharanfarr Co. en Iran (IRA/REF/31/INV/70) (PNUD) - en prenant note que le Gouvernement a informé le PNUD du changement de propriétaire à la tête de la compagnie et de l'arrêt des opérations utilisant des SAO, ce qui représente l'élimination de 19 tonnes PAO;
  - viii) Préparation d'un projet d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/30/PRP/21) (ONUDI);
  - ix) Élimination des CFC à INDATEC/Industria de aplicacoes technico-domesticas Ltd. au Mozambique (MOZ/REF/18/INV/04) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 334 113 \$US avant l'annulation, sur le montant de 581 515 \$ US approuvé pour ce projet;
  - x) Conversion d'équipements de réfrigération commerciale pour l'élimination du CFC-12, du HCFC-502 et du CFC-11 à Technofrig S.A. en Roumanie (ROM/REF/19/INV/08) (ONUDI) - en prenant note de l'élimination de 6,9 tonnes de PAO et du décaissement de 42 024 \$US avant l'annulation, sur le montant approuvé de 297 768 \$US;
  - xi) Élimination du CFC-11 à Go-Ya Sungar Ltd. Sti. en Turquie (TUR/FAO/23/INV/31) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 219 771 \$US avant l'annulation, sur le montant approuvé de 533 400 \$US;
  - xii) Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Grupo ACO au Brésil (BRA/FOA/34/INV/236) (PNUD); en prenant note du montant approuvé de 174 139 \$US pour l'élimination de 22 tonnes PAO par ce projet;
  - xiii) Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour les châssis et les panneaux de camions dans 9 entreprises (ABC Furgoes, Fricam Refri, Junges, Rafaeli, Refri Santos, Rondofrio, Tresmaiense, Trevosul Refrig, Verde Lago Furgoes) au Brésil (BRA/FOA/34/INV/235) (PNUD); en prenant note du rajustement de l'incidence du niveau des SAO pour ce projet de 72,1 tonnes PAO à 65,3 tonnes PAO et du financement de 450 479 \$US à 409 158 \$US, avec les frais d'appui afférents pour refléter l'annulation de Rondofrio;
- h) de prier le Secrétariat de préparer un document de travail sur un traitement global et stratégique des annulations de projets qui tienne compte de la conformité du pays plutôt que d'une approche individuelle;
  - i) de prendre note que l'élimination de SAO réalisée par des projets annulés devrait être enregistrée et de prier le Secrétariat de fournir des options sur la manière de le faire.

(Décision 37/8)

**(g) Rapports périodiques au 31 décembre 2001**

**(i) Rapport périodique global**

35. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 22 et 23), le Comité exécutif a décidé de:

- a) prendre note, avec satisfaction, du rapport périodique global du Fonds multilatéral, tel que contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/11;

- b) prier le Trésorier, les agences d'exécution et le Secrétariat de remettre une conciliation complète des comptes du Fonds avec les rapports périodiques, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) continuer à surveiller les projets de formation, de récupération et de recyclage et de stockage des halons et de fournir au Sous-comité des détails sur les projets dont les retards pourraient affecter la capacité du pays de respecter ses obligations aux termes du Protocole de Montréal ou dont les retards sont particulièrement graves.

**(Décision 37/9)**

**(ii) Coopération bilatérale**

36. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 24 et 25), le Comité exécutif a décidé de:

- a) prendre note, avec satisfaction, des rapports périodiques remis par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/12 et Add.1;
- b) prier le Gouvernement de la Pologne de remettre son rapport périodique à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre;
- c) prier les Gouvernements de la Belgique, de la France et de l'Allemagne de remettre des rapports sur les projets qui présentent des retards de mise en œuvre, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- d) prier les agences bilatérales de vérifier leurs données par rapport à l'Inventaire des projets approuvés avant de remettre leurs rapports périodiques;
- e) prier le Gouvernement de l'Allemagne de préciser, dans un rapport à remettre à la 38<sup>ème</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre, les dépassements apparents dans les deux projets de bromure de méthyle en Égypte (EGY/FUM/25/PRP/68 - un dépassement de 89 \$US et EGY/FUM/26/DEM/70 – un dépassement de 1 500 \$US) et les conditions d'approbation des projets nationaux de récupération et de recyclage en Égypte (EGY/REF/29/TAS/75) et en Syrie (SYR/REF/30/TAS/59).

**(Décision 37/10)**

**(iii) PNUD**

37. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 26 et 27), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport périodique du PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/13;
- b) de prendre note des 259 projets du PNUD, classés comme achevés depuis plus d'un an en mai 2001, avec des soldes totalisant 3 952 495 \$ US;
- c) de prendre note que le PNUD fera rapport, à la 38<sup>ème</sup> réunion, sur un maximum de 79 projets avec des retards de mise en œuvre, y compris 28 projets déjà classés dans cette catégorie l'année précédente;
- d) de continuer à surveiller le projet "Remplacement du CFC-11 par la technologie du LIA dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple dans deux entreprises argentines: La Cardeuse et Jovis" (ARG/FOA/31/INV/111) et le remboursement au Fonds multilatéral des soldes qui correspondent aux

- deux entreprises qui ont fait faillite (Cosmos et Micropore);
- e) d'annuler le projet "Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la conversion au HCFC-141b et au HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Quena S.A." au Costa Rica (COS/REF/27/INV/20);
  - f) d'annuler le projet "Élimination du CFC-11 et du CFC-12 dans la fabrication de congélateurs ménagers à Jinlin Jinouer Electric Appliances Group Co." en Chine (CPR/REF/23/INV/225);
  - g) de rembourser 105 826 \$ US au PNUD pour des soldes de projets qui avaient été restitués par le PNUD mais imputés contre des décaissements. Ce faisant, le Comité exécutif prend note des inexactitudes dans les données communiquées par le PNUD et prend note aussi que le PNUD modifiera les décaissements communiqués pour les projets contenus dans son rapport périodique, d'un montant de 245 899 \$ US, attribué par erreur aux mauvais comptes de projets, ce qui a entraîné des dépassements apparents qui n'existaient pas;
  - h) de prendre note que l'objectif du plan d'élimination pour le secteur des solvants en Chine a été atteint par la mise en œuvre de projets approuvés antérieurement;
  - i) de prendre note que les accords pour le projet d'élimination du bromure de méthyle au Chili (CHI/FUM/32/INV/143) et pour le projet d'élimination du bromure de méthyle au Pérou (PER/FUM/31/INV/28) sont à nouveau sur la bonne voie et que l'accord sur le projet de bromure de méthyle au Costa Rica (COS/FUM/35/INV/25) n'a pas été signé.

(Décision 37/11)

**(iv) PNUE**

38. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 28), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport périodique du PNUE, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/14;
- b) de prier le PNUE de remettre à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, des rapports additionnels sur l'état des projets de renforcement des institutions dont la mise en œuvre est lente: Bahamas, Botswana, Cameroun, Dominique, Grenade, Lesotho, Mozambique, Papouasie-Nouvelle Guinée, République centrafricaine, RD du Congo, St. Kitts et Nevis, St. Vincent et les Grenadines, Samoa et Tanzanie; de prendre note aussi, avec inquiétude, des projets de renforcement des institutions, classés dans la catégorie des mises en œuvre lente pour une deuxième année: Dominique, Mozambique, Rép. Centrafricaine, St. Vincent et Tanzanie et pour une troisième année: Bahamas, Botswana, Papouasie-Nouvelle Guinée et St. Kitts et Nevis;
- c) de prendre note des 16 projets du PNUE, classés comme achevés depuis plus d'un an en mai 2001, avec des soldes totalisant 323 040 \$ US;
- d) de prendre note des 24 projets du PNUE présentant des retards de mise en œuvre, y compris 16 projets déjà classés dans cette catégorie l'année précédente, et qu'un rapport sur ces projets devra être déposé à la 38<sup>ème</sup> réunion;
- e) d'annuler le projet "Development of a halon bank for five Latin American countries" (LAC/HAL/26/TAS/28) et de demander le dépôt d'un nouveau projet, conforme aux précédents établis pour les projets régionaux de stockage des halons;;
- f) de prendre note que le projet "Update Technology Sourcebooks and quality review updated material" (GLO/SEV/16/TAS/76) sera imprimé en septembre 2002;

- g) de prendre note que le projet "Training Modules on Management of ODS phase-out in SMEs" (GLO/SEV/19/TAS/112) sera achevé en juin 2003, comme prévu, conformément à la décision 34/3(i);
- h) de prendre note que le projet "Develop fact sheet describing win-win technology options relative to Kyoto and Montreal Protocols" (GLO/SEV/27/TAS/182) a déjà été imprimé.

(Décision 37/12)

**(v)      ONUDI**

39. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 29 et 30), le Comité exécutif a décidé de:

- a) prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/15;
- b) prier l'ONUDI de remettre, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, un rapport additionnel sur l'état du projet de renforcement des institutions en Yougoslavie dont la mise en œuvre est lente, tout en prenant note, avec préoccupation, que ce projet est classé dans la catégorie des projets dont la mise en œuvre est lente, pour une deuxième année consécutive;
- c) prendre note des 138 projets de l'ONUDI, classés comme achevés depuis plus d'un an en mai 2001, avec des soldes totalisant 4 661 333 \$ US;
- d) prendre note des 34 projets de l'ONUDI présentant des retards de mise en œuvre, y compris 21 projets déjà classés dans cette catégorie l'année précédente, et qu'un rapport sur ces projets devra être déposé à la 38<sup>ème</sup> réunion;
- e) prendre note des procédures d'annulation de projet qui devraient s'appliquer aux projets suivants :
  - i) Élimination des SAO à l'usine de réfrigérateurs de Bole Electric Appliances Group, en Chine (CPR/REF/23/INV/222); et
  - ii) Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b à Friobox pour la production de panneaux de mousse rigide en polyuréthane au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83);
- f) prendre note que les soldes des projets suivants remboursés à la 30<sup>ème</sup> réunion ont été révisés suite aux données remises à la 34<sup>ème</sup> réunion pour ces mêmes projets. Le Trésorier devrait réviser les montants remboursés pour les projets suivants, à partir des données remises à la 34<sup>ème</sup> réunion :
 

BOT/FUM/24/PRP/04	CMR/FUM/24/PRP/13	COL/FUM/21/PRP/23
CRO/FUM/24/PRP/07	DOM/FUM/25/PRP/18	DRK/FUM/23/PRP/04
IDS/FUM/23/PRP/69	JAM/FUM/24/PRP/08	JOR/FUM/23/PRP/36
MDN/FUM/25/PRP/08	MEX/FUM/22/PRP/58	THA/FUM/22/PRP/65
TUR/FUM/24/PRP/36	URU/FUM/24/PRP/26;	

- g) prendre note que les soldes remboursés aux 34<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> réunions pour le projet ALG/REF/27/PRP/35 étaient erronés. Le Trésorier devrait rajuster les données de ce projet en conséquence. En autorisant ces rajustements reliés à des erreurs dans les rapports de l'ONUDI, le Comité exécutif prend note des inexactitudes dans les données communiquées par l'ONUDI.

(Décision 37/13)

**(vi)      Banque mondiale**

40. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 31 et 32), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/16;
- b) de prier la Banque mondiale de fournir un niveau d'information comparable à ce que fournissent les autres agences, pour ses sept projets de renforcement des institutions, à la 38<sup>ème</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre;
- c) de prendre note des 72 projets de la Banque mondiale, classés comme achevés depuis plus d'un an en mai 2001, avec des soldes totalisant 11 953 777 \$ US;
- d) de prendre note que la Banque mondiale devra présenter à la 38<sup>ème</sup> réunion un rapport sur un maximum de 78 projets avec des retards de mise en œuvre, y compris 47 projets déjà classés dans cette catégorie l'année précédente;
- e) d'autoriser la Banque mondiale à ajuster les budgets pour l'octroi des subventions approuvées à la septième réunion pour la Tunisie et la Jordanie afin de refléter les montants décaissés, sur une base individuelle de projet;
- f) de prendre note que le dépassement apparent de 1 000 \$ US pour le projet de mousse de 50 pour cent en Chine (CPR/FOA/07/INV/16) sera examiné dans le cadre de la conciliation des comptes du Fonds avec les rapports périodiques des agences;
- g) de prendre note de ce qui suit:
  - i) la proposition d'accord entre la Banque mondiale et les Bahamas pour le projet (BHA/PHA/35/INV/108) a été envoyée aux Bahamas mais n'est pas encore signée;
  - ii) l'accord de subvention entre la Banque mondiale et la Malaisie pour le plan national d'élimination des CFC a été signé et la proposition d'accord avec la Thaïlande pour le plan national d'élimination des CFC est en cours de négociation;
  - iii) la Banque mondiale a décaissé des fonds additionnels pour le plan d'élimination du secteur des halons en Chine mais elle n'a indiqué la raison de la lenteur du décaissement pour le plan d'élimination de la production en Chine;
  - iv) l'objectif d'élimination du secteur des climatiseurs d'automobile à base de CFC a été atteint en Chine en 2001;
  - v) les équipements ont été démantelés dans une des deux usines de production de halons en Inde et le démantèlement des équipements de l'autre usine se fera en 2002 mais après l'échéance prévue de juin 2002;
  - vi) tous les accords de subventions partielles dans le projet de refroidisseur en Thaïlande (HA/REF/26/INV/104) ont été signés mais l'échéance de mars 2002 n'a pas été respectée;
- h) de prendre note que la consommation de bromure de méthyle de la Turquie en 2002 pourrait inclure la consommation reliée aux activités de quarantaine et de pré-expédition; de prier la Turquie de préciser ses dernières données de consommation transmises au Secrétariat de l'ozone et de prendre note que cette question sera examinée à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif à la lumière des mises à jour sur les données qui seront communiquées;
- i) de prier la Banque mondiale d'accéder aux futures demandes du Secrétariat sur la mise à disposition

- d'informations sur de tels accords dans le contexte du rapport périodique;
- j) d'exiger des rapports à la 38<sup>ème</sup> réunion, dans le contexte des retards de mise en œuvre, sur les projets suivants pour lesquels la Banque n'a pas pu évaluer une future date d'achèvement : projet Shenzou de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/311), projet Handan Huisheng de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/323) et projet PT Sentra Sukses Selalu de mousse en Indonésie (IDS/FOA/29/INV/115);
  - k) de prendre note que le problème de l'exonération fiscale des projets du Fonds multilatéral mis en œuvre en Colombie par la Banque mondiale, a été résolu;
  - l) de prier la Banque mondiale de faire rapport à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, sur l'état du déblocage des fonds pour le projet de halons Real Value (IND/HAL/18/INV/60) en Inde;
  - m) de prendre note des divergences continues dans les données de base des projets de la Banque mondiale et de ses efforts pour concilier ses données avec l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat.

**(Décision 37/14)**

**(h) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 2001**

41. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 33 et 34), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'évaluation de la performance des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités pour 2001, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/17 et Corr.1;
- b) d'examiner, lors d'une prochaine réunion, la possibilité d'introduire un autre critère d'efficacité portant sur la clôture des comptes des projets par les agences d'exécution dans les 12 mois qui suivent l'achèvement effectif du projet et l'incidence d'une retenue de fonds sur la capacité des agences à mettre en œuvre des projets approuvés récemment, dans le contexte de la déduction éventuelle des soldes des projets achevés depuis plus de deux ans sur les nouvelles approbations;
- c) de réitérer, avec préoccupation, l'obligation pour les agences d'exécution de respecter l'exigence de remboursement des soldes des projets achevés depuis plus d'un an.

**(Décision 37/15)**

**(i) Rapport de situation des pays visés à l'article 5 et leur respect des obligations quant aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal**

42. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 35 et 36), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note, avec satisfaction, du rapport de situation des pays visés à l'article 5 dans la nouvelle phase du Comité exécutif et de leur respect des obligations quant aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1 et de prier le Secrétariat de poursuivre la mise à jour de ce rapport lors des réunions subséquentes, en tenant compte des observations reçues;
- b) de prier les pays visés à l'article 5 concernés ainsi que les agences bilatérales et d'exécution d'utiliser les informations contenues dans ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1) pour préparer leurs plans d'activités futurs;

- c) de prier le Secrétariat de demander au Gouvernement des Bahamas une explication sur les données concernant les CFC, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et qui dépassent de plus de 50 pour cent le niveau maximum de consommation convenu pour 2001, selon l'accord d'élimination nationale des Bahamas;
- d) d'inciter le Costa Rica, la Géorgie, le Liban, le Malawi, le Maroc, le Pérou, la Turquie et l'Uruguay à accélérer la mise en œuvre de leurs accords d'élimination pour atteindre le gel de leur consommation de bromure de méthyle;
- e) de prier l'Argentine, la Chine, la Croatie et la Roumanie de revoir leurs données sur le CTC pour s'assurer de ne pas avoir inclus le CTC pour les matières premières;
- f) de prendre note que les données négatives sur la consommation de halons en Argentine en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, reflétaient les exportations de halons pour cette année durant laquelle l'Argentine n'a produit, ni consommé aucun halon;
- g) de prendre note de l'erreur dans les données du Secrétariat de l'ozone au sujet de la consommation de bromure de méthyle du Salvador qui était de zéro tonnes PAO; et
- h) de prendre note que la Syrie a indiqué que le Gouvernement de la Jordanie et le Secrétariat avaient des discussions sur les données de consommation réelle en Jordanie.

(Décision 37/16)

**(j) Addenda aux plans d'activités 2002**

**43.** Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4, para. 37 à 39), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'endosser l'addendum au plan d'activités du PNUD pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/19, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation du projet identifié, ni de son niveau de financement; et
- b) d'endosser l'addendum au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des activités identifiées, ni de leurs niveaux de financement; et
- d) d'endosser l'addendum au plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/21, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des activités identifiées, ni de leurs niveaux de financement; et
- d) de prendre note que les indicateurs de rendement pondérés et non -pondérés seraient révisés, au besoin.

(Décision 37/17)

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA VINGT-SIXIEME REUNION DU SOUS-COMITE SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

**44.** Le représentant de la Colombie, président du Sous -comité sur l'examen des projets (composé des pays suivants : Burundi, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Japon et Pologne) a présenté le rapport de la

vingt-sixième réunion du Sous-comité, tenue à Montréal les 15 et 16 juillet 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22), et qui contient les recommandations du Sous-comité sur les questions suivantes:

**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

i) Plans de gestion des frigorigènes et plans d'élimination finale

45. Ce point est traité au paragraphe 121.

ii) Plans d'élimination dans le secteur de la réfrigération

46. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.14 et 15), le Comité exécutif a décidé d'inciter les pays visés à l'Article 5 et les agences d'exécution, dans la mesure du possible:

a) à ne pas séparer les plans d'élimination pour la fabrication et l'entretien, mais à présenter des plans d'élimination sectoriels pour l'ensemble du secteur de la réfrigération ou pour l'élimination totale des CFC, selon le cas;

b) à identifier clairement les quantités de CFC utilisées comme agents de gonflage et comme frigorigènes lors de la préparation des propositions de projet.

(Décision 37/18)

iii) Plans de gestion des frigorigènes pour les pays qui ne sont pas des PFV

47. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.16 et 17), le Comité exécutif a décidé que pour les PGF des pays grands consommateurs, les étapes provisoires ne devraient pas être utilisées dans les ententes d'efficacité à moins que l'usage de CFC dans la fabrication ait été entièrement éliminé, et que l'accord entraîne l'élimination totale comme si elle faisait partie d'un plan national d'élimination des CFC ou d'un plan sectoriel.

(Décision 37/19)

iv) Projets dont le délai de mise en oeuvre entraîne la non-conformité

48. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.18 et 19), le Comité exécutif a décidé, en attendant une décision de la Réunion des Parties:

a) que les propositions de projet pour un pays qui ne respecterait pas les mesures de contrôle du Protocole de Montréal ne pourraient être considérées par le Comité exécutif tant que la raison entraînant la non-conformité n'aurait pas été réglée par les Parties, par le truchement du Comité d'application;

b) de ne pas approuver pas le projet proposé pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales en Égypte;

c) d'inviter le Secrétariat, la Banque mondiale et les membres du Comité exécutif intéressés à continuer à travailler sur le plan sectoriel d'élimination des SAO dans les agents de transformation en Chine, afin de résoudre les problèmes techniques et les surcoûts admissibles en vue d'une évaluation à une réunion future, lorsque les problèmes sous-jacents de non-conformité auront été résolus.

(Décision 37/20)

v) Réduction de la consommation dans le sous-secteur des appareils de refroidissement

49. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.20 et 21), le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat:

- a) d'examiner les points soulevés dans le sous-secteur des appareils de refroidissement, en tenant compte de l'opinion exprimée par le Comité exécutif à la 37e réunion; et
- b) de présenter un rapport lors d'une réunion future du Comité exécutif sur :
  - (i) une mise à jour possible des orientations politiques;
  - (ii) la clarification de la nature des économies qui pourraient être envisagées suite à l'accroissement de l'efficacité énergétique;
  - (iii) le moment où ces économies énergétiques pourraient être réalisées.

**(Décision 37/21)**

vi) Plan sectoriel des solvants en Chine

50. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.23 à 25), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du fait que le décaissement des fonds du programme 2002 du plan sectoriel d'élimination des solvants n'avait pas encore eu lieu, car on attendait toujours les données pertinentes du Gouvernement de la Chine;
- b) d'attendre un rapport du PNUD et du Gouvernement de la Chine sur la capacité de la Chine à répondre aux exigences de l'accord.

**(Décision 37/22)**

vii) Projets présentant des données divergentes : Mise en oeuvre de la décision 34/18

51. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.26 et 27), le Comité exécutif a décidé de:

- a) prendre note de la liste des 24 projets dans lesquels le Secrétariat avait détecté des données divergentes;
- b) stipuler que les projets pourraient être présentés à nouveau pour évaluation par le Sous-comité sur l'examen des projets, à sa prochaine réunion, lorsque le problème des données divergentes aura été résolu;
- c) décider que les propositions de projet devraient être retirées des plans d'activités 2002 de l'agence d'exécution concernée, si les données divergentes ne peuvent être résolues.

**(Décision 37/23)**

b) **Coopération bilatérale**

52. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.28 et 29), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de coopération bilatérale, contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1 avec les amendements ci-dessous, aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/24)

Jamaïque : Plan de gestion pour l'élimination finale des CFC (Canada) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/42)

53. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.30 et 31), le Comité exécutif a décidé d'approuver le volet canadien du projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe II au présent rapport, en vertu de l'accord entre le Gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif, inclus à l'Annexe III au présent rapport.

(Décision 37/25)

Albanie : Élimination des SAO – Contribuer à l'introduction de technologies sans SAO en réfrigération et isolation (République tchèque) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1)

54. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.32 et 33), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le financement du projet ci-dessus, puisque l'ONUDI aidait le Gouvernement de l'Albanie à préparer un plan d'élimination qui tiendra compte de tous les usages de SAO dans ce pays.

(Décision 37/26)

Côte d'Ivoire : Élimination des SAO dans 50 appareils de refroidissement centrifuges existants (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/34 et Corr.1)

55. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.34 et 35), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe II du présent rapport, étant entendu que le projet qui possède un important volet de partage des coûts et qui constitue un projet de démonstration pour la région de l'Afrique, conclurait le cycle des projets de démonstration dans le sous-secteur des appareils de refroidissement pour chaque région, et qu'il n'y aurait plus aucun autre projet de démonstration d'appareils de refroidissement.

(Décision 37/27)

Zimbabwe: Élimination du bromure de méthyle dans le secteur du tabac (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/56)

56. Après avoir examiné les observations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para. 36 et 37), le Comité exécutif a pris note du report du projet ci-dessus par le Gouvernement de la France, en attendant la confirmation que les conditions techniques étaient en place afin d'assurer la faisabilité de la mise en œuvre du projet et de la déclaration d'un représentant qui a indiqué que si le projet était représenté au Comité exécutif pour approbation, sa délégation maintiendrait ses réserves au sujet du projet.

Iran : Remplacement des CFC par du DCL dans la fabrication de la mousse souple à l'entreprise de mousse Abre Baspar (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/41 et Add.1/Rev.1)

57. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.38 à 40), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/28)

Nigeria : Programme d'élimination sectorielle : établissement d'une banque de halons (Allemagne)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/49 et Add.1)

58. Après avoir examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.41), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe II du présent rapport, étant entendu que:

- a) des règlements interdisant l'importation et la production seraient établis dans les six mois suivant l'installation du centre de récupération; et
- b) le Gouvernement du Nigeria ne solliciterait aucune autre aide du Fonds multilatéral pour le secteur des halons.

**(Décision 37/29)**

Cuba : Préparation de projet pour un plan d'élimination des CFC (Allemagne)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1)

59. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.42 à 44), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe II du présent rapport, étant entendu que:

- a) le projet serait reformulé comme une mise à jour d'un plan de gestion des frigorigènes;
- b) le Gouvernement de l'Allemagne collaborerait étroitement avec le Gouvernement du Canada à la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.

**(Décision 37/30)**

Ile Maurice : Préparation de projet pour un plan d'élimination des CFC (Allemagne)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1)

Namibie : Préparation de projet pour un plan d'élimination finale (Allemagne)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1)

60. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.45 et 46) et la décision d'orientation prise au point 10 de l'ordre du jour au sujet des plans de gestion des frigorigènes et des plans de gestion pour l'élimination finale (Décision 37/70), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe II du présent rapport.

**(Décision 37/31)**

Zimbabwe : Préparation de projet pour un plan d'élimination finale (Allemagne)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24 et Corr.1)

61. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.47 et 48), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe II du présent rapport, étant entendu que le projet devrait se conformer entièrement aux règles et procédures du Fonds multilatéral pour le calcul de la consommation visée par le projet.

**(Décision 37/32)**

Brésil : Formation de techniciens en réfrigération dans les sous-secteurs de la réfrigération domestique et commerciale (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/30, Add.1 et Add.2)  
Brésil : Formation d'agents de douane (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/30, Add.1 et Add.2)

62. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.49 et 50), le Comité exécutif a décidé d'approuver le volet allemand du plan national d'élimination des CFC pour le Brésil au niveau de financement indiqué à l'Annexe II du présent rapport en vertu de l'accord entre le Gouvernement du Brésil et le Comité exécutif, inclus à l'Annexe IV au présent rapport.

**(Décision 37/33)**

Chine : Élimination du CFC-11 par la conversion au cyclopentane et du CFC-12 par la conversion à l'isobutane (600a) dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques chez Guizhou Haier Appliance Co., Ltd. (Italie) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/32)

63. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.51 et 52), le Comité exécutif a décidé de prendre note du report du projet.

**(Décision 37/34)**

64. Après avoir examiné la recommandation du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.53), le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux ci-dessus, comme suit :

- a) 271 200 \$US contre le solde des contributions bilatérales du Canada pour 2002;
- b) 1 170 200 \$US contre le solde des contributions bilatérales de la France pour 2002;
- c) 4 395 741 \$US contre le solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour 2002;
- d) 108 130 \$US contre le solde des contributions bilatérales d'Israël pour 2002;
- e) 294 247 \$US contre le solde des contributions bilatérales du Japon pour 2002.

**(Décision 37/35)**

**c) Programmes de travail et amendements**

**i) Amendements au Programme de travail du PNUD pour l'année 2002**

65. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para. 54 et 55) , le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUD pour l'année 2002, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/25, avec les amendements ci-dessous, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport.

**(Décision 37/36)**

Liban: Renouvellement du renforcement des institutions

Sri Lanka: Renouvellement du renforcement des institutions

Uruguay: Renouvellement du renforcement des institutions

Venezuela: Renouvellement du renforcement des institutions

66. Après avoir examiné la recommandation du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.56), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport et il a transmis aux Gouvernements concernés ses observations qui figurent à l'Annexe V au présent rapport.

(Décision 37/37)

**ii) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2002**

67. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.57 et 58), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2002, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/26, avec les amendements ci-dessous, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/38)

Algérie: Renouvellement du renforcement des institutions

Burundi: Renouvellement du renforcement des institutions

Fidji: Renouvellement du renforcement des institutions

Gabon: Renouvellement du renforcement des institutions

Maldives: Renouvellement du renforcement des institutions

Népal: Renouvellement du renforcement des institutions

Pérou: Renouvellement du renforcement des institutions

Sainte-Lucie: Renouvellement du renforcement des institutions

Togo: Renouvellement du renforcement des institutions

68. Après avoir examiné la recommandation du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.59), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport, et il a transmis aux Gouvernements concernés ses observations qui figurent à l'Annexe V au présent rapport.

(Décision 37/39)

Assistance technique et en matière de politiques pour le Cameroun, le Kenya, le Niger, Oman et la République dominicaine (50 000 \$US)

69. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.60 et 61), le Comité exécutif a décidé d'approuver la proposition ci-dessus, avec un niveau de financement de 10 000 \$US par pays, étant entendu que le PNUE serait autorisé à transférer les fonds nécessaires vers les projets à partir des salaires inutilisés du Programme d'aide à la conformité et que:

- a. l'assistance technique et en matière de politiques dans le cadre de ce projet serait fournie seulement aux pays dont le cas est probant et lorsque le Programme d'aide à la conformité se trouve dans une phase initiale;
- b. le type d'assistance spécifiée serait, à l'avenir, fournie directement par l'équipe employée par le Programme d'aide à la conformité du PNUE, avec les ressources de déplacement associées du Programme d'aide à la conformité.

(Décision 37/40)

**iii) Amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2002**

70. Après avoir examiné les observations et les recommandations du S ous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.62 et 63), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2002, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/27, avec les amendements ci-dessous, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/41)

Mexique : Renouvellement du renforcement des institutions

71. Après avoir examiné la recommandation du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para. 64), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport et a transmis au Gouvernement du Mexique ses observations qui figurent dans l'Annexe V au présent rapport.

(Décision 37/42)

Brésil : Préparation d'un plan sectoriel d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle

72. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.65 et 66), le Comité exécutif a décidé de reporter l'approbation de la proposition ci-dessus, étant entendu que:

- a. le projet serait reformulé par l'ONUDI afin d'inclure uniquement une évaluation de la consommation du bromure de méthyle au Brésil, sans comporter la préparation de proposition de projet pour l'élimination du bromure de méthyle ;
- b. les coûts de la proposition de projet seraient ramenés à un niveau inférieur à 75 000 \$US ;
- c. le projet reformulé serait soumis de nouveau au Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> Réunion pour approbation.

(Décision 37/43)

Afrique du Sud : Préparation d'un plan sectoriel d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle

73. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.67 à 69), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le financement de la proposition ci-dessus jusqu'à ce qu'une Réunion des Parties ait fourni des éclaircissements sur l'admissibilité de l'Afrique du Sud à cette aide.

(Décision 37/44)

74. Étant donné que le Secrétariat de l'ozone ou un de ses membres a préparé un document juridique sur ce sujet, un représentant s'est déclaré intéressé à recevoir copie du document pour fins d'analyse.

**iv) Amendements au programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2002**

75. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.70 et 71), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2002, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/28, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/45)

**d) Projets d'investissement**

**i) Projets recommandés pour approbation générale**

76. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.72 et 73), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets proposés pour approbation générale, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/SCPR/26/2/Rev.1, aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe II au présent rapport et aux conditions indiquées sur les fiches d'évaluation de projet, s'il y a lieu.

(Décision 37/46)

**ii) Projets soumis à un examen individuel**

Secteur des mousses

Iran : Élimination des SAO dans la fabrication des plaques de mousse flexible par l'utilisation d'une technique de gonflage à base de CO<sub>2</sub> liquide à Esfanj Shirvan Co. (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/41 et Add.1/Rev.1)

77. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.74 et 75), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 37/47)

Secteur des fumigènes

Chili : Élimination du bromure de méthyle dans la culture des tomates et des poivrons (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/31)

78. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.76 et 77), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le projet ci-dessus.

(Décision 37/48)

Géorgie : Élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/37 et Add.1)

79. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.78 et 79), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet au niveau de financement indiqué dans l'Annexe II au présent rapport, étant entendu que l'élimination de six tonnes PAO de bromure de méthyle, qui représente l'ensemble de la consommation de bromure de méthyle pour la fumigation des sols, se ferait dans le cadre d'un programme d'assistance technique.

(Décision 37/49)

Honduras : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la production des melons et des bananes et dans les plants de tabac (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/38 et Add.1)

80. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.80 et 81), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver la somme de 1 977 454 \$US, excluant les coûts d'appui aux agences, pour éliminer 213 tonnes PAO de bromure de méthyle et réduire de 25 pour cent la consommation de référence de bromure de méthyle d'ici 2005;
- b) de prendre note des mesures prises par le Gouvernement du Honduras pour rendre permanente cette réduction de la consommation du bromure de méthyle en mettant en œuvre le projet, en imposant des restrictions sur les importations et en adoptant toute autre politique jugée nécessaire;

- c) de demander à l'ONUDI de remettre un rapport au Comité exécutif une fois projet achevé et l'élimination prévue dans le cadre du projet réalisée;
- d) de prendre note que le Comité exécutif pourrait envisager un financement additionnel de ce projet pour le Honduras au moment opportun, si une réduction supplémentaire devient une priorité.

**(Décision 37/50)**

Egypte : Élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/36)

81. Après avoir examiné l'observation du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.82), le Comité exécutif a pris note que le problème entourant ce projet était un problème de prolongement de l'échéance et que le projet n'avait pas été approuvé par la décision 37/20(b).

Secteur de la réfrigération

Indonésie : Plan de gestion des frigorîgènes pour éliminer l'utilisation des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/40 et Add.1 et Corr.1)

82. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.83 à 85), le Comité exécutif a décidé :

- a. de donner son approbation de principe au projet ci-dessus, pour un coût total de 6 398 000 \$US, excluant les coûts d'appui des agences, en vertu de l'accord entre le Gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif, inclus à l'Annexe VI au présent rapport;
- b. d'approuver le financement pour le premier programme de mise en œuvre indiqué à l'Annexe II au présent rapport.

**(Décision 37/51)**

Secteur des solvants

République populaire démocratique de Corée : Reconversion des procédés de nettoyage pour remplacer le CTC par des techniques à base d'eau et de solvants à Huichon February 26 Factory (HUI) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/44)

83. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.86 et 87), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe II au présent rapport.

**(Décision 37/52)**

Secteur des agents de stérilisation

Mexique : Projet-cadre pour remplacer des équipements de stérilisation, utilisant une technologie à base de CFC-12, par des technologies de remplacement dans le secteur de la stérilisation médicale en milieu hospitalier (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/48)

84. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.88 et 89), le Comité exécutif a décidé de prendre note du report du projet ci-dessus jusqu'à la 38<sup>e</sup> Réunion dans l'attente de la résolution des questions en suspens.

(Décision 37/53)

Plans et stratégies sectoriels

Brésil : Plan national d'élimination des CFC (PNUD et Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/30 et Add.1 et Add.2)

85. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.90 et 91), le Comité exécutif a décidé :

- a) de donner son approbation de principe au projet ci-dessus, au coût de 26,7 millions \$US, excluant les coûts d'appui des agences, en vertu de l'accord entre le Gouvernement du Brésil et le Comité exécutif, inclus à l'Annexe IV au présent rapport;
- b) d'approuver le financement du premier programme de mise en œuvre du programme, indiqué à l'Annexe IV au présent rapport.

(Décision 37/54)

86. Le Comité exécutif a signalé qu'avec l'approbation de ce projet, le deuxième plus gros consommateur de CFC au monde était maintenant prêt à les éliminer. Il s'agit d'une étape majeure dans les travaux du Comité exécutif. A cet égard, le Comité exécutif a félicité le Gouvernement du Brésil et le PNUD de leurs efforts acharnés et a remercié le Secrétariat du Fonds de son aide pour permettre l'approbation de ce projet important.

Chine : Plan sectoriel d'élimination finale dans le secteur des agents de transformation (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/32)

87. Après avoir examiné les observations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.92), le Comité exécutif a pris note du report du plan sectoriel dans l'attente de la résolution des questions mentionnées dans la décision 37/20(c).

Chine : Plan sectoriel d'élimination finale des SAO : réfrigérateurs domestiques et compresseurs de réfrigération domestique (ONUDI et Italie) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/32)

88. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.93 et 94), le Comité exécutif a décidé de prendre note du report du projet.

(Décision 37/55)

Inde : Plan sectoriel d'élimination de la consommation de CTC dans le sous-secteur du caoutchouc chloré (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/39et Add.1)

89. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets ((UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para. 95 et 96), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du projet ci-dessus, dans l'attente de la résolution des questions en suspens.

(Décision 37/56)

Inde : Plan sectoriel d'élimination des CFC dans le secteur des mousses (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/39 et Add.1)

90. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.97 et 98), le Comité exécutif a décidé :

- a) de donner son approbation de principe au projet, avec un niveau de financement de 5 424 577 \$US, excluant les coûts d'appui des agences, en vertu de l'accord entre le Gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif, inclus à l'Annexe VII au présent rapport;
- b) d'approuver le financement du premier programme de mise en œuvre, indiqué à l'Annexe II au présent rapport.

**(Décision 37/57)**

Jamaïque : Plan de gestion pour l'élimination finale des CFC (PNUD et Canada)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/42)

91. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.99 et 100) et la décision d'orientation prise au point 10 de l'ordre du jour au sujet des plans de gestion des frigorigènes et des plans de gestion pour l'élimination finale (Décision 37/70), le Comité exécutif a décidé d'approuver le volet du PNUD du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe II au présent rapport, en vertu de l'accord entre le Gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif qui figure à l'Annexe III au présent rapport.

**(Décision 37/58)**

Date-limite pour le dépôt d'accords pluriannuels

92. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité de l'examen (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.101 et 102), le Comité exécutif a décidé que lors des prochaines réunions, si la version finale de l'accord qui représente un élément essentiel d'un projet d'élimination, n'a pas été présentée au Sous-comité sur l'examen des projets à la fin de la deuxième journée de ses délibérations, l'approbation de ce projet serait reportée à une réunion ultérieure.

**(Décision 37/59)**

**e) Rapport de situation sur la technologie du dioxyde de carbone liquide (DCL) et lignes directrices pour les projets de DCL**

93. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.103 et 104), le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport de situation.

**(Décision 37/60)**

**f) Projet de lignes directrices concernant les projets d'inhalateurs à doseur**

94. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.105 et 106), le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note du projet de lignes directrices;
- b) de prier les membres du Comité exécutif de transmettre au Secrétariat leurs observations sur le sujet afin que les discussions puissent reprendre à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) de permettre, entre temps, l'examen de certains projets, à titre individuel, en tenant compte du

besoin relatif du pays de mettre en oeuvre un projet d' inhalateurs à doseur pour respecter ses obligations, du rapport coût-efficacité relatif du projet et de la possibilité que les Parties se penchent sur les utilisations essentielles des inhalateurs à doseur dès 2008.

(Décision 37/61)

**g) Financement de la technologie se trouvant hors du domaine public : suivi de la décision 36/52**

95. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.107 à 109), le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport des consultants, préparé pour le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/59);
- b) de demander aux membres du Comité exécutif de transmettre au Secrétariat leurs observations sur les opinions exprimées dans le rapport et sur les commentaires reçus de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- c) de charger le Secrétariat de préparer, en consultation avec les agences d'exécution, un projet de lignes directrices sur le financement de projets utilisant une telle technologie, qui traiterait également de la protection et de l'utilisation de l'information confidentielle connexe pour l'examen du projet selon les besoins, et de le soumettre à l'approbation du Comité;
- d) de demander conseil, à cet effet, au Comité des choix techniques et économiques en raison de son expérience dans le traitement de l'information commercialement sensible ou confidentielle, et d'autres aspects des TRIPS;
- e) de prier le Secrétariat de présenter un rapport sur cette question à la 40<sup>e</sup> réunion.

(Décision 37/62)

**h) Rapport du PNUE sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité (PAC) (déposé par le DTIE du PNUE)**

96. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous -comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.110 à 113), le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport provisoire.

(Décision 37/63)

**i) Étude des politiques et de l'utilisation des coûts administratifs à la Banque mondiale (un rapport de la Banque mondiale)**

97. Après avoir examiné les observations et les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/22 para.114 à 117), le Comité exécutif a décidé de continuer à examiner la possibilité de doter les agences d'exécution d'un budget administratif.

(Décision 37/64)

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE PAYS**

98. Le représentant du PNUE a présenté les programmes de pays pour Djibouti, le Koweït et le Kirghizistan, contenus dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/61, UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/62 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/63. Il a indiqué qu'en incluant le programme de pays du Kirghizistan, le PNUE avait participé à 100 programmes de pays dont 92 avec le Fonds multilatéral et huit avec le FEM.

99. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont félicité le PNUE pour son travail avec les pays à faible volume de consommation et un représentant a demandé des explications sur l'insertion de deux agences dans l'en-tête de la feuille de couverture de l'agence principale du programme de pays. Le représentant du Secrétariat du Fonds a expliqué qu'il avait aussi fallu inclure un plan de gestion des frigorigènes lorsqu'un programme de pays était présenté pour un pays à faible volume de consommation, et que le PNUE avait alors pour pratique de travailler avec une autre agence.

100. Après discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver les programmes de pays de Djibouti, du Koweït et du Kirghizistan, en indiquant que l'approbation des programmes de pays ne signifiait pas l'approbation des projets, ni de leur niveau de financement;
- b) de demander aux Gouvernements de Djibouti, du Koweït et du Kirghizistan de présenter chaque année au Comité exécutif des informations sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par.135), en spécifiant que le rapport initial couvrant la période du 1<sup>er</sup> août 2002 au 31 décembre 2003 devrait être remis au Secrétariat du Fonds, , selon le format spécifié, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2004.

(Décision 37/65)

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CHOIX DES OPTIONS CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 35/57**

101. Le Chef du Secrétariat a attiré l'attention des participants sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/64. Il a indiqué que le document était présenté aux membres du Comité exécutif à titre d'information, pour leur demander conseil sur la consommation de l'Inde dans le cadre de l'option choisie par ce pays et sur les autres pays qui n'avaient pas sélectionné d'option pour déterminer leur consommation nationale globale résiduelle de CFC. Il a fait référence aux annexes du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/64 qui donnaient la liste, respectivement, des pays dont le point de départ était confirmé; des pays dont le point de départ n'était pas confirmé; des pays qui attendaient des points de départ et de cinq pays qui avaient calculé leurs points de départ et qui s'ajoutaient aux 99 pays inclus initialement dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/61 et Corr.1. Le Chef du Secrétariat a expliqué que le Secrétariat était en train d'examiner avec l'Argentine une question touchant 44 tonnes PAO qui pourrait occasionner un amendement au point de départ pour l'Argentine. Il a aussi informé les participants du fait que l'Indonésie avait demandé à modifier son option choisie, mais les données accompagnant la demande étaient différentes de celles calculées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/61 et que l'Indonésie devrait donc être retiré de l'Annexe I.

102. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction de la liste des pays qui figure à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/64, telle qu'amendée;
- b) de consentir à la demande de l'Inde de changer les données de son point de départ pour l'établir à 2317,2 tonnes de PAO;
- c) pour les pays qui n'avaient pas effectué ou confirmé leur choix final :
  - i. de fixer une date d'échéance pour ce choix, soit huit semaines avant la réunion à laquelle

- le pays concerné a l'intention de soumettre un projet à l'approbation du Comité exécutif;
- ii. d'appliquer d'office l'Option 1, si un tel pays a présenté un projet sans faire de choix;
  - iii. nonobstant les sous-paragraphes i) et ii) ci-dessus, de tenir compte des demandes des pays présentant un risque de non-conformité;
  - iv. de demander au Secrétariat d'aider les pays qui rencontrent des difficultés techniques pour faire leur choix;
- d) de prendre note des cinq pays qui s'ajoutent à l'Annexe IV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/64.

(Décision 37/66)

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES VISANT À METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU FONDS MULTILATÉRAL, SUIVI DE LA DÉCISION 36/53 :**

**(a) Lignes directrices pour la préparation, la mise en œuvre et la gestion des plans/accords d'élimination des SAO à l'échelle nationale pour toutes les substances sur la base de leur performance**

103. En présentant ce point, le Chef du Secrétariat a attiré l'attention sur le rapport préparé par le Secrétariat en réponse à la Décision 36/53, intitulé « Lignes directrices pour la préparation, la mise en œuvre et la gestion des accords/plans nationaux d'élimination applicables à l'ensemble des substances et fondés sur le rendement » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65). Dans son introduction, ce document explique que le Secrétariat a préparé un premier projet relatif aux lignes directrices et a invité les Parties et les agences à transmettre leurs observations. Il a indiqué qu'aucun des membres du Comité exécutif n'avait fait parvenir d'observations sur le projet de rapport et que seules une agence bilatérale et trois agences d'exécution l'avaient fait.

104. Ce rapport comprenait quatre parties principales : objectif, applicabilité et définitions, composition et délais de présentation; contenu d'une proposition d'élimination des SAO, fondée sur le rendement; contenu de l'accord sur le plan d'élimination fondé sur le rendement; et, en format tabulaire, description de la mise en œuvre du plan d'élimination des SAO fondé sur le rendement. Il a insisté sur le fait que les lignes directrices indiquées dans le rapport n'étaient que de nature générale et ne cherchaient pas à couvrir la situation particulière de chaque pays visé à l'article 5. Il a recommandé l'examen et l'adoption éventuelle du projet de lignes directrices lors de la présente réunion du Comité exécutif.

105. De nombreux représentants ont exprimé leur gratitude au Secrétariat pour l'excellent travail effectué lors de la préparation du projet de lignes directrices que plusieurs jugeaient comme une bonne base pour l'adoption. Certains représentants ont estimé que les lignes directrices étaient de nature non obligatoire et qu'elles devaient être souples et adaptables aux besoins et aux circonstances particulières des pays et des secteurs.

106. Plusieurs représentants ont demandé d'autres explications sur des certains paragraphes du rapport et ont fait des propositions concrètes d'amendements et d'ajouts. Les principaux problèmes soulevés par les représentants portaient, entre autres, sur les éléments suivants du projet de lignes directrices : la nécessité d'inclure une disposition particulière concernant la souplesse; le délai avant la date-limite de présentation d'un plan préparé pour évaluation par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, par. 10); la question des données de consommation dans le calcul des surcoûts admissibles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, Part II) et celle de l'évaluation de l'effet des activités ne portant pas sur des investissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, par. 24); la vérification indépendante de la réalisation des objectifs de rendement (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, par. 40); et les dispositions à prendre en cas de manquement aux engagements, de la part des pays et du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, par. 41). Un représentant a signalé la nécessité de définir le mode de calcul du coût d'examen et le financement envisagé pour l'embauche de consultants ou l'envoi de missions sur place.

107. Le Chef du Secrétariat a précisé, au sujet de la date-limite pour la présentation des plans ou des accords pour approbation, que le Secrétariat avait besoin de suffisamment de temps pour effectuer une évaluation en profondeur de la documentation souvent volumineuse et compliquée, en préparation de la présentation au Comité exécutif. A propos des données, toute stratégie d'élimination contenue dans le plan devrait s'appuyer sur les plus récentes données de consommation, vérifiables et vérifiées, provenant si possible de sources différentes. Il a indiqué à propos de l'effet de la composante des plans/accords ne portant pas sur des investissements qu'il n'existe aucun critère pour déterminer l'effet d'éléments comme les frais de gestion et les coûts de renforcement de la capacité. Il faut rationaliser ce processus, sinon les négociations devront s'effectuer au cas par cas, ce qui va à l'encontre du concept d'uniformisation. À cet égard, il a insisté sur le fait qu'il était encore possible de tenir compte des aspects particuliers des secteurs ou des pays même avec un format uniformisé pour les accords ou les plans. Une telle uniformisation fournirait aussi un outil intéressant pour la surveillance et l'évaluation future des accords ou des plans.

108. Au sujet de la vérification indépendante, dans le passé, elle faisait régulièrement partie des accords approuvés par le Comité exécutif et était effectuée par les agences d'exécution concernées bien que le Comité exécutif se réservât le droit de faire faire lui-même une évaluation indépendante. A propos du manquement aux engagements, il a attiré l'attention sur le fait que le projet de lignes directrices ne contenait aucune disposition en cas de manquement du Comité exécutif à ses engagements en matière de financement, par exemple en raison d'un manque de ressources, et a indiqué le besoin d'obtenir des conseils dans un tel cas.

109. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) de convoquer, immédiatement avant la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, une réunion informelle d'un groupe de travail pour évaluer un projet révisé des lignes directrices pour la préparation, la mise en œuvre et la gestion de plans/accords d'élimination des SAO à l'échelle nationale pour toutes les substances sur la base de leur performance, paragraphe par paragraphe, pour tenter de résoudre les problèmes non encore réglés avant leur présentation au Comité exécutif;
- b) d'inviter tous les membres intéressés du Comité, ainsi que les représentants des agences d'exécution, à participer à la réunion, sous la présidence du représentant du Japon;
- c) de prier le Secrétariat, en préparation de cette réunion :
  - i) de préparer une version révisée du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/65, contenant dans les paragraphes concernés, entre parenthèses, les propositions d'ajouts et d'amendements faites durant la présente réunion et, après les paragraphes particuliers concernés, les demandes d'explications présentées et les réponses du Secrétariat;
  - ii) de distribuer le document révisé à tous les membres du Comité exécutif, en leur demandant de faire parvenir leurs observations au Secrétariat avant le 19 août 2002;
  - iii) de préparer, à partir des réactions reçues, une nouvelle version de cette version révisée pour la réunion informelle du groupe de travail.

**(Décision 37/67)**

**(b) Planification des activités**

**(i) Planification des ressources**

**(ii) Allocation des ressources**

110. Lors de ses délibérations, le Comité exécutif a examiné ensemble les deux sous-points ci-dessus.

111. En présentant la proposition de mesures supplémentaires pour la mise en oeuvre du cadre de planification stratégique du Fonds multilatéral, entreprise par le Secrétariat suite à la décision 36/53 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66), le Chef du Secrétariat a expliqué que le document était divisé en quatre parties, la première présentant un modèle axé sur la conformité pour les années 2003 à 2005. La deuxième partie présentait les données générales sur la planification et les modifications proposées à la planification pour les trois prochaines années, tandis que la troisième partie examinait le système actuel des quotes-parts fixes pour les agences d'exécution et la pertinence d'introduire une alternative basée sur un budget administratif pour les agences d'exécution et un processus de dépôt de soumissions. La quatrième partie contenait une liste de projets de recommandations émanant des trois parties précédentes.

112. Un représentant du Secrétariat a présenté le modèle, en expliquant qu'il reposait sur la nécessité de maximiser les ressources du Fonds, étant donné le niveau actuel de financement et le nombre de ressources déjà engagées pour les prochaines années. En élaborant son modèle, le Secrétariat avait tenu compte des éléments suivants: la nécessité de réduire la production et la consommation de SAO conformément au calendrier d'élimination; le niveau actuel de consommation dans les pays visés à l'article 5; la consommation de CFC résiduelle admissible au financement par le Fonds multilatéral; l'élimination des SAO découlant de la mise en oeuvre des accords pluriannuels basés sur la performance et le délai moyen d'exécution pour la mise en oeuvre d'un projet. Le représentant du Secrétariat a aussi indiqué que le modèle couvrait toutes les principales substances dans le cadre du Protocole de Montréal, à l'exception des halons.

113. Les questions soulevées lors de la discussion portaient notamment sur: la durée appropriée de la période de planification; l'incidence des projets pluriannuels sur la planification et le processus d'allocation des ressources; l'établissement de budgets administratifs pour les agences d'exécution comme alternative aux quotes-parts fixes - un sujet qui requiert la consultation avec les agences; la nécessité de soutenir la coordination entre les agences d'exécution et les conséquences du concept de dépôt de soumissions proposé.

114. Certains représentants ont jugé qu'un concept de dépôt de soumissions pour l'allocation des ressources pourrait faire obstacle au droit de propriété des pays dans le processus d'élimination et entraver la coopération entre les agences d'exécution. Le dépôt de soumissions par les pays pour l'obtention de fonds destinés au maintien de la dynamique d'élimination des SAO, une fois que les montants permettant le respect des obligations seraient alloués, est aussi perçu comme une source potentielle de concurrence non souhaitable et de difficultés politiques. Néanmoins, pour relever le défi des nouveaux modes d'allocation des ressources à définir, suite à la nouvelle approche du Fonds multilatéral par pays basée sur la conformité, il faudra poursuivre l'évaluation de ce concept et des autres alternatives possibles.

115. A l'issue des discussions, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 et Corr.1, en plus du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1, en tant que guide souple de planification des ressources pour la période triennale de 2003 à 2005;
- b) de prier le Secrétariat de préparer, en collaboration avec les agences d'exécution, les agences bilatérales et les pays visés à l'article 5, un modèle de plan d'élimination triennal pour le Fonds multilatéral, en tenant compte des résultats produits par le modèle axé sur la conformité, inclus à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 et Corr.1, et le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1;

- c) de prier le Secrétariat, en collaboration avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, d'évaluer la possibilité de remplacer ou de modifier le système actuel de coûts d'appui des projets, en fournissant aux agences des budgets administratifs ainsi qu'un taux réduit de coûts d'appui pour les activités individuelles, et de présenter un rapport à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, étant entendu que le total des coûts d'administration ne dépasserait pas les coûts administratifs totaux existants;
- d) de prendre note que les pays intéressés produiraient des documents de séance sur le concept de dépôt de soumissions et sur les alternatives pour l'allocation des ressources, pour évaluation à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

(Décision 37/68)

**(c) Travaux du Comité exécutif**

116. Le président a indiqué que ce sous-point était relié à la nécessité d'envisager des modifications au fonctionnement du Comité exécutif qui s'avéreraient nécessaires suite aux décisions qui pourraient être prises à l'issue des discussions du Comité sur les questions soulevées dans les sous-points précédents, au point 9 de l'ordre du jour.

117. La discussion a largement démontré la nécessité d'apporter des modifications au fonctionnement du Comité exécutif, étant donné que le Fonds multilatéral abordait une nouvelle ère, avec une approche plus stratégique et une orientation vers la conformité. Un représentant a souligné que le Comité exécutif approuvait davantage de programmes nationaux d'élimination qu'il faudra surveiller. En même temps, il était d'avis qu'il fallait orienter les travaux du Comité vers la planification stratégique et les directives, laissant le débat sur les questions techniques aux Sous-comités ou aux groupes ad hoc.

118. Quant à la possibilité que le Comité exécutif tienne deux plutôt que trois réunions par an, un représentant, favorable à la proposition, a signalé qu'elle entraînerait une augmentation de la durée des réunions et il a souligné qu'il faudrait examiner davantage un tel changement, ses conséquences sur le cycle de planification des activités et la possibilité d'adopter le plan annuel d'activités avant sa mise en oeuvre. Un certain nombre de représentants estimaient qu'il serait prématuré d'introduire de nouveaux changements dans le calendrier des réunions du Comité exécutif pour l'instant.

119. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de préparer des propositions, pour sa 39<sup>e</sup> réunion, sur la façon de réorganiser les travaux du Comité exécutif, du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances afin de surveiller les plans d'élimination nationaux et d'assurer le respect de tous ces plans.

(Décision 37/69)

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES ET PLANS DE GESTION DE L'ÉLIMINATION FINALE (DÉCISION 36/6)**

120. Le président a attiré l'attention des participants sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/68 qui soulevait la question suivante : les activités liées aux PGF, incluses dans les plans d'activités, pourraient-elles être présentées comme de nouveaux plans de gestion de l'élimination finale si les pays demandaient aux agences de le faire ? Il a souligné que la question avait une incidence sur les projets présentés à la présente réunion pour la Jamaïque, l'île Maurice et la Namibie.

121. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prier le Secrétariat, les agences d'exécution et les membres intéressés du Comité exécutif de préparer un document sur la question, pour évaluation à la 38<sup>ème</sup> réunion, en tenant compte de la teneur de la Décision 31/48;
- b) d'endosser les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives aux

propositions de projet présentées pour financement à la présente réunion, en vue du plan d'élimination finale de la Jamaïque, de la préparation des plans d'élimination finale de l'île Maurice et de la Namibie

**(Décision 37/70)**

122. Un représentant était d'avis que l'approbation de la préparation de projets pour l'île Maurice, la Namibie et le Zimbabwe par le Comité exécutif lors de la présente réunion ne devrait pas signifier l'approbation automatique de propositions de projet subséquentes à une future réunion.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SECTEUR DE LA PRODUCTION**

123. Le Chef du Secrétariat a présenté une mise à jour sur les développements dans le secteur de la production de SAO depuis la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/69).

124. Le Chef du Secrétariat a signalé deux développements depuis la diffusion du document. Le consultant se rendra au Mexique pour la vérification technique du 22 au 26 juillet 2002, et le Secrétariat s'attend à recevoir le questionnaire rempli par le Venezuela d'ici la fin juillet 2002. Quatre invitations ont été envoyées à des cabinets d'experts conseils pour des soumissions sur les vérifications techniques de la production de tétrachlorure de carbone (CTC) et de méthylchloroforme (TCA) en Chine et de la production de CTC en Inde. Le Chef du Secrétariat a indiqué que la recommandation incluse dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/69 était une exigence en vertu du Protocole de Montréal et que les données étaient nécessaires pour permettre au consultant d'élaborer un questionnaire avant le début des vérifications sur place.

125. Le représentant de la Chine a indiqué que son pays coopérait avec la Banque mondiale en matière de production de CTC et de TCA et que des progrès avaient été réalisés en matière de transformation. Il a aussi demandé l'aide du Secrétariat pour ventiler sa production entre les matières premières et les autres usages. Un représentant a indiqué que l'usage de CTC en Inde faisait l'objet d'un examen et que l'Inde devrait pouvoir présenter davantage d'informations à ce sujet à l'avenir.

126. A l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé de prier la Chine et l'Inde de remettre au Secrétariat les données sur la ventilation de leur production de CTC entre les matières premières et les autres usages.

**(Décision 37/71)**

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION 36/57**

127. Le Chef du Secrétariat a choisi de quitter la réunion pendant l'examen du point 12

128. Le président a informé le Comité exécutif que, conformément à la décision 36/57, les observations faites par le Comité, à sa dernière réunion, sur le prolongement du contrat du Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral avaient été transmises au Directeur exécutif du PNUE. En réponse, le bureau du Directeur exécutif du PNUE a envoyé une lettre, qui se lit comme suit :

"... en raison de la nature unique de la requête, le Directeur exécutif a demandé au bureau des Services de gestion des ressources humaines à New York un avis juridique sur l'applicabilité des règlements pour le personnel des Nations Unies quant à l'exigence obligatoire en matière d'âge pour ce poste. Veuillez noter que dès que nous recevrons cette information, Dr. Töpfer vous répondra."

129. Certains représentants ont estimé que l'incapacité du PNUE de fournir une réponse définitive sur la question dans un délai approprié était inadmissible et ils ont demandé au président de garder le contact avec le PNUE pour s'assurer que la question soit traitée dans les meilleurs délais. Constatant que la question en était

toujours au stade exploratoire, le président a convenu qu'il relancerait le PNUE et qu'il espérait pouvoir donner une réponse définitive au Comité à sa prochaine réunion.

### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

#### Stratégie de communication pour la conformité au Protocole de Montréal, à l'échelle mondiale

130. Suite à la Décision 34/35 du Comité exécutif, le représentant du PNUE a présenté le document UNEP/OzL.Pro./ExCom/37/Inf.2, Stratégie de communication pour le respect du Protocole de Montréal.

131. Il a donné une description brève des cinq parties du document, à savoir, le contexte de la stratégie de communication, un historique des communications sur l'ozone, les leçons tirées des autres stratégies de communication, une analyse stratégique des défis de la communication sur les questions de l'ozone et la stratégie de communication elle-même, avec ses buts, objectifs, publics cibles prioritaires, pays prioritaires, messages-clés et méthode la plus efficace pour communiquer les messages. Il a également attiré l'attention des membres du Comité exécutif sur les trois études de cas sur des pays, annexées au présent document. Il a indiqué que le PNUE sollicitait les conseils du Comité exécutif pour finaliser le document et le mettre en oeuvre.

132. Plusieurs représentants ont félicité le PNUE pour la préparation de la Stratégie de communication, considérée comme un exercice valable et important durant la phase de conformité, notamment pour les pays visés à l'article 5. Certains représentants ont indiqué qu'ils souhaitaient examiner davantage le document avant de l'endosser. La discussion a porté sur les points suivants: les sources de financement pour la sensibilisation; la nécessité d'utiliser des messages concrets qui attirent l'attention; l'utilité de la communication en ligne pour la sensibilisation sans négliger les modes de communication non électroniques; la pertinence d'associer dans la stratégie de communication l'appauvrissement de la couche d'ozone à d'autres problèmes environnementaux, tel que les changements climatiques; et la nécessité pour la stratégie de souligner les réussites du Protocole de Montréal et du Fonds multilatéral, comme organisme qui apporte un soutien international à des initiatives dans les pays, sans détourner l'attention de l'urgence de l'enjeu, ni donner l'impression que l'appauvrissement de la couche d'ozone est un problème réglé.

133. La délégation japonaise a réitéré sa position sur la nécessité de sensibiliser non seulement les pays visés à l'article 5 mais aussi les autres pays, à l'importance d'une mobilisation du public pour appuyer des activités de financement dans le cadre du Protocole de Montréal. A cet égard, des interactions accrues entre les ONG des pays visés à l'article 5 et celles des autres pays permettraient aux pays visés à l'article 5 de bénéficier davantage de l'expérience des pays industrialisés en matière de IEC et donneraient à ces derniers l'occasion de mieux comprendre les tâches globales entamées par les pays visés à l'article 5 durant la période de conformité.

134. A l'issue des discussions, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de la Stratégie de communication pour le respect mondial du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/Inf.2) présentée par le PNUE;
- b) d'encourager le PNUE à poursuivre son travail en tenant compte des observations faites durant la réunion et à déposer une version révisée de la Stratégie de communication, pour examen lors de la 38ème réunion du Comité exécutif.

**(Décision 37/72)**

#### Dates et lieu de la 38ème réunion du Comité exécutif

135. Le Comité exécutif a décidé que la trente-huitième réunion du Comité exécutif se déroulerait du 20 au 22 novembre 2002 à Rome et qu'elle serait précédée par les réunions du Sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances et du Sous-comité sur l'examen des projets qui se dérouleront au même endroit les 18 et 19 novembre 2002. La 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif sera précédée par une réunion du groupe de travail pour examiner

l'ébauche révisée des lignes directrices sur la préparation, la mise en œuvre et la gestion des plans et des accords d'élimination nationale sectoriels basés sur la performance qui se déroulera au même endroit le 17 novembre 2002.

**(Décision 37/73)**

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT**

136. Le Comité exécutif a adopté le présent rapport le vendredi 19 juillet 2002, sur la base de l'ébauche de rapport, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/L.1 et Add.1 et Add.2.

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

137. Après les remerciements d'usage, le président a prononcé la clôture de la réunion à 16 heures 15, le vendredi 19 juillet 2002.

**Annex I**

**TRUST FUND FOR THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL  
PROTOCOL**  
**STATUS OF THE FUND (IN US DOLLARS )**  
**As at 19 July 2002**

<b>INCOME</b>	
Contributions received:	
- Cash payments including note encashments	1,185,597,327
- Promissory notes held	98,359,661
- Bilateral cooperation	53,622,607
- Interest earned	111,017,912
- Miscellaneous income	4,665,708
<b>Total Income</b>	<b>1,453,263,215</b>
<b>ALLOCATIONS AND PROVISIONS</b>	
- UNDP	373,351,344
- UNEP	63,748,994
- UNIDO	291,783,769
- World Bank	546,302,241
Less Adjustments	-
<b>Total allocations to implementing agencies</b>	<b>1,275,186,348</b>
Secretariat and Executive Committee costs (1991-2002)	
- includes provision for staff contracts into 2004	35,234,309
Monitoring and evaluation activities approved at the 22nd, 29th, 32nd & 35th Meetings of the Executive Committee	1,337,001
Technical audit activities approved at the 24th and 36th meetings of the Executive Committee	750,001
Bilateral cooperation	53,622,607
Provision for fixed-exchange-rate mechanism's fluctuations	
- losses/(gains) in value	18,228,797
<b>Total allocations and provisions</b>	<b>1,384,359,063</b>
<b>BALANCE AVAILABLE FOR NEW ALLOCATIONS</b>	<b>68,904,152</b>

## 1991 - 2002 SUMMARY STATUS OF CONTRIBUTIONS AND OTHER INCOME

## BALANCE AVAILABLE FOR NEW ALLOCATIONS

As at 19 July 2002

Description	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000	2001	1991 - 2001	2002	1991 - 2002
Pledged contributions	235,029,241	424,841,347	472,567,009	146,666,667	146,666,667	1,425,770,931	146,666,667	1,572,437,598
Cash payments	206,092,884	381,404,316	379,712,766	118,346,346	89,767,730	1,175,324,041	10,273,286	1,185,597,327
Bilateral assistance	4,366,255	11,997,571	22,144,067	4,029,196	3,380,349	45,917,438	7,705,169	53,622,607
Promissory notes	0	0	25,262,997	20,778,557	48,611,716	94,653,270	3,706,391	98,359,661
Total payments	210,459,139	393,401,887	427,119,830	143,154,099	141,759,795	1,315,894,749	21,684,846	1,337,579,595
Disputed contributions	0	8,098,267	0	0	0	8,098,267	0	8,098,267
Outstanding pledges	24,570,102	31,439,460	45,447,179	3,512,568	4,906,872	109,876,182	124,981,821	234,858,003
Payments %age to pledges	89.55%	92.60%	90.38%	97.61%	96.65%	92.29%	14.79%	85.06%
Interest earned	5,323,644	28,525,733	44,685,516	25,264,748	7,218,271	111,017,912	0	111,017,912
Miscellaneous income	1,442,103	1,297,366	1,223,598	300,000	402,641	4,665,708	0	4,665,708
TOTAL INCOME	217,224,886	423,224,985	473,028,944	168,718,847	149,380,707	1,431,578,369	21,684,846	1,453,263,215

Accumulated figures	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000	2001	1991 - 2001	2002	1991-2002
Total pledges	235,029,241	424,841,347	472,567,009	146,666,667	146,666,667	1,425,770,931	146,666,667	1,572,437,598
Total payments	210,459,139	393,401,887	427,119,830	143,154,099	141,759,795	1,315,894,749	21,684,846	1,337,579,595
Payments %age to pledges	89.55%	92.60%	90.38%	97.61%	96.65%	92.29%	14.79%	85.06%
Total income	217,224,886	423,224,985	473,028,944	168,718,847	149,380,707	1,431,578,369	21,684,846	1,453,263,215
Total outstanding contributions	24,570,102	31,439,460	45,447,179	3,512,568	4,906,872	109,876,182	124,981,821	234,858,003
As % to total pledges	10.45%	7.40%	9.62%	2.39%	3.35%	7.71%	85.21%	14.94%
Oustanding contributions for Countries with Economies in Transition (CEITs)	24,570,102	31,439,460	33,056,215	3,324,961	3,596,992	95,987,730	3,735,116	99,722,846
CEITs' outstandings %age to pledges	10.45%	7.40%	7.00%	2.27%	2.45%	6.73%	2.55%	6.34%

## TRUST FUND FOR THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

Status of Contributions for 2002

As at 19 July 2002

Party	Agreed Contributions	Cash Payments	Bilateral Assistance	Promissory Notes	Outstanding Contributions
Australia	2,482,261	0	184,023	0	2,298,238
Austria	1,576,118	0	0	0	1,576,118
Azerbaijan	36,849	0	0	0	36,849
Belarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgium	1,847,459	0	0	0	1,847,459
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgaria	31,824	0	0	0	31,824
Canada	4,612,784	0	867,055	3,690,228	55,501
Cyprus	0	0	0	0	0
Czech Republic	202,668	202,668	0	0	0
Denmark	1,157,383	0	0	0	1,157,383
Estonia	25,124	0	0	0	25,124
Finland	907,817	0	0	0	907,817
France	10,954,107	0	17,674	16,163	10,920,270
Georgia	0	0	0	0	0
Germany	16,427,810	0	6,619,467	0	9,808,343
Greece	587,904	0	0	0	587,904
Hungary	200,993	200,993	0	0	0
Iceland	53,598	0	0	0	53,598
Ireland	375,186	375,186	0	0	0
Israel	577,854	0	0	0	577,854
Italy	9,098,273	0	0	0	9,098,273
Japan	33,471,998	0	0	0	33,471,998
Kuwait	0	0	0	0	0
Latvia	40,199	0	0	0	40,199
Liechtenstein	10,050	0	0	0	10,050
Lithuania	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malta	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,680	0	0	20
Netherlands	2,731,827	0	0	0	2,731,827
New Zealand	370,162	370,162	0	0	0
Norway	1,021,713	0	0	0	1,021,713
Panama	0	0	0	0	0
Poland	346,712	0	0	0	346,712
Portugal	698,450	0	0	0	698,450
Russian Federation	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapore	0	0	0	0	0
Slovakia	65,323	65,323	0	0	0
Slovenia	0	0	0	0	0
South Africa	0	0	0	0	0
Spain	4,336,419	0	0	0	4,336,419
Sweden	1,815,635	1,440,534	16,950	0	358,151
Switzerland	2,035,052	140,319	0	0	1,894,733
Tajikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
United Arab Emirates	0	0	0	0	0
United Kingdom	8,525,444	0	0	0	8,525,444
United States of America	36,666,667	7,357,525	0	0	29,309,142
Uzbekistan	61,973	0	0	0	61,973
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>10,273,286</b>	<b>7,705,169</b>	<b>3,706,391</b>	<b>124,981,821</b>

**TRUST FUND FOR THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL**  
**Status of Contributions for 2001**  
**As at 19 July 2002**

<b>Party</b>	<b>Agreed Contributions</b>	<b>Cash Payments</b>	<b>Bilateral Assistance</b>	<b>Promissory Notes</b>	<b>Outstanding Contributions</b>
Australia	2,482,261	2,354,404	127,857	0	0
Austria	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaijan	36,849	0	0	0	36,849
Belarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgium	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgaria	31,824	0	0	0	31,824
Canada	4,612,784	528,356	394,201	3,690,227	0
Cyprus	0	0	0	0	0
Czech Republic	202,668	202,668	0	0	0
Denmark	1,157,383	1,157,383	0	0	0
Estonia	25,124	25,124	0	0	0
Finland	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	561,672	10,392,435	0
Georgia	0	0	0	0	0
Germany	16,427,810	0	0	16,427,810	0
Greece	587,904	234,707	0	0	353,197
Hungary	200,993	200,993	0	0	0
Iceland	53,598	33,594	0	0	20,004
Ireland	375,186	375,186	0	0	0
Israel	577,854	0	0	0	577,854
Italy	9,098,273	7,278,618	1,554,834	0	264,821
Japan	33,471,998	33,219,443	252,555	0	0
Kuwait	0	0	0	0	0
Latvia	40,199	0	0	0	40,199
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuania	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malta	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Netherlands	2,731,827	2,731,827	0	0	0
New Zealand	370,162	370,162	0	0	0
Norway	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Poland	346,712		113,000	0	233,712
Portugal	698,450	662,573	0	0	35,877
Russian Federation	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapore	0	0	0	0	0
Slovakia	65,323	65,323	0	0	0
Slovenia	0	0	0	0	0
South Africa	0	0	0	0	0
Spain	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Sweden	1,815,635	1,452,508	305,000	0	58,127
Switzerland	2,035,052	1,963,822	71,230	0	0
Tajikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
United Arab Emirates	0	0	0	0	0
United Kingdom	8,525,444	0	0	8,525,444	0
United States of America	36,666,667	27,090,867	0	9,575,800	0
Uzbekistan	61,973	0	0	0	61,973
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>89,767,730</b>	<b>3,380,349</b>	<b>48,611,716</b>	<b>4,906,872</b>

## TRUST FUND FOR THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

Status of Contributions for 2000

As at 19 July 2002

Party	Agreed Contributions	Cash Payments	Bilateral Assistance	Promissory Notes	Outstanding Contributions
Australia	2,482,261	2,236,561	245,700	0	0
Austria	1,576,118	1,576,118	0	0	0
Azerbaijan	36,849	0	0	0	36,849
Belarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgium	1,847,459	1,847,459	0	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgaria	31,824	31,824	0	0	0
Canada	4,612,784	3,823,955	788,829	0	0
Cyprus	0	0	0	0	0
Czech Republic	202,668	202,668	0	0	0
Denmark	1,157,383	1,157,383	0	0	0
Estonia	25,124	25,124	0	0	0
Finland	907,817	907,817	0	0	0
France	10,954,107	0	259,179	10,694,928	0
Georgia	0	0	0	0	0
Germany	16,427,810	16,427,810	0	0	0
Greece	587,904	587,904	0	0	0
Hungary	200,993	200,993	0	0	0
Iceland	53,598	53,598	0	0	0
Ireland	375,186	375,186	0	0	0
Israel	577,854	390,244	0	0	187,610
Italy	9,098,273	7,278,618	1,819,655	0	0
Japan	33,471,998	32,636,168	835,833	0	(3)
Kuwait	0	0	0	0	0
Latvia	40,199	6,495	0	0	33,704
Liechtenstein	10,050	10,050	0	0	0
Lithuania	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	113,896	0	0	0
Malta	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	6,700	0	0	0
Netherlands	2,731,827	2,731,827	0	0	0
New Zealand	370,162	370,162	0	0	0
Norway	1,021,713	1,021,713	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Poland	346,712	346,712	0	0	0
Portugal	698,450	698,450	0	0	0
Russian Federation	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Singapore	0	0	0	0	0
Slovakia	65,323	65,323	0	0	0
Slovenia	0	0	0	0	0
South Africa	0	0	0	0	0
Spain	4,336,419	4,336,419	0	0	0
Sweden	1,815,635	1,815,635	0	0	0
Switzerland	2,035,052	1,955,052	80,000	0	0
Tajikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
United Arab Emirates	0	0	0	0	0
United Kingdom	8,525,444	2,841,815	0	5,683,629	0
United States of America	36,666,667	32,266,667	0	4,400,000	0
Uzbekistan	61,973	0	0	0	61,973
<b>TOTAL</b>	<b>146,666,667</b>	<b>118,346,346</b>	<b>4,029,196</b>	<b>20,778,557</b>	<b>3,512,568</b>

**1991-2001** Summary Status of Contributions  
As at 19 July 2002

<b>Party</b>	<b>Agreed Contributions</b>	<b>Cash Payments</b>	<b>Bilateral Assistance</b>	<b>Promissory Notes</b>	<b>Outstanding Contributions</b>
Australia	25,292,717	24,268,522	1,024,195	0	0
Austria	14,132,703	14,000,913	131,790	0	0
Azerbaijan	784,586	0	0	0	784,586
Belarus	2,423,437	100,000	0	0	2,323,437
Belgium	17,836,951	17,728,471	108,480	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgaria	960,855	929,031	0	0	31,824
Canada	51,275,911	42,275,498	5,310,185	3,690,227	1
Cyprus	148,670	148,670	0	0	0
Czech Republic	4,587,349	4,587,349	0	0	0
Denmark	11,669,513	11,464,513	205,000	0	0
Estonia	50,248	50,248	0	0	0
Finland	9,794,176	9,238,379	451,870	0	103,927
France	105,827,018	50,147,937	7,404,321	41,659,983	6,614,777
Georgia	0	0	0	0	0
Germany	155,116,972	127,364,689	11,324,473	16,427,810	0
Greece	6,208,863	5,855,666	0	0	353,197
Hungary	2,594,646	2,594,646	0	0	0
Iceland	513,635	493,631	0	0	20,004
Ireland	3,406,630	3,406,630	0	0	0
Israel	4,205,010	3,439,546	0	0	765,464
Italy	80,889,758	77,250,448	3,374,489	0	264,821
Japan	250,528,947	241,034,803	3,821,888	0	5,672,256
Kuwait	286,549	286,549	0	0	0
Latvia	219,529	145,626	0	0	73,903
Liechtenstein	155,581	155,581	0	0	0
Lithuania	333,008	14,975	0	0	318,033
Luxembourg	1,113,213	1,113,213	0	0	0
Malta	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	128,312	128,312	0	0	0
Netherlands	26,641,277	26,641,277	0	0	0
New Zealand	3,991,836	3,991,836	0	0	0
Norway	9,567,354	9,567,354	0	0	0
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Poland	3,028,783	2,682,071	113,000	0	233,712
Portugal	4,621,089	4,585,212	0	0	35,877
Russian Federation	84,325,065	0	0	0	84,325,065
Singapore	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovakia	1,541,791	1,541,791	0	0	0
Slovenia	61,290	61,290	0	0	0
South Africa	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Spain	38,228,311	38,228,311	0	0	0
Sweden	19,669,158	18,875,181	735,850	0	58,127
Switzerland	19,856,192	19,428,462	427,730	0	0
Tajikistan	82,496	5,333	0	0	77,163
Turkmenistan	262,555	0	0	0	262,555
Ukraine	7,992,351	785,600	0	0	7,206,751
United Arab Emirates	559,639	559,639	0	0	0
United Kingdom	86,445,974	68,981,524	565,000	16,899,450	0
United States of America	363,584,903	336,791,912	10,817,191	15,975,800	0
Uzbekistan	456,201	105,500	0	0	350,701
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>1,425,770,931</b>	<b>1,175,324,041</b>	<b>45,917,438</b>	<b>94,653,270</b>	<b>109,876,182</b>
Disputed Contributions (**)	8,098,267	0	0	0	8,098,267
<b>TOTAL</b>	<b>1,433,869,198</b>	<b>1,175,324,041</b>	<b>45,917,438</b>	<b>94,653,270</b>	<b>117,974,449</b>

NB: (\*\*\*) In this table, the amounts disputed by France, Germany, Italy, Japan and the United Kingdom have been deducted from their agreed 1996 contributions and are shown here as an aggregate total only.

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>ALGERIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Commercial</b>					
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a technology in the first group of commercial refrigerator manufacturers	UNIDO	18.6	\$224,320	\$29,162	\$253,482 12.10
<b>Refrigerant management plan</b>					
Refrigerant management plan to phase out the use of ODS in the refrigeration and air-conditioning sector (includes: training in good refrigerant management practices, training of customs officers, and national recovery and recycling)	UNIDO		\$200,000	\$26,000	\$226,000
<i>The Executive Committee approved in principle US \$1,424,647 as the total funds that will be available for Algeria to achieve the phase out of 245 ODP tonnes of CFCs by 2007, representing 85 per cent of the CFC consumption used in the refrigeration servicing sector, and that the Government of Algeria will not seek additional funding from the Multilateral Fund to phase out an additional amount of 315 tonnes used in the informal sector and by a number of large users who import CFC directly. The Executive Committee also approved the first tranche of the RMP project with the understanding that a subsequent year's funding will not be disbursed until the Executive Committee has favourably reviewed the prior year's progress report.</i>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for terminal ODS phase out management plan, excluding the refrigeration sector	Germany		\$42,000	\$5,460	\$47,460
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	UNEP	21.2	\$257,000	\$0	\$257,000
<b>Total for Algeria</b>					
		<b>39.8</b>	<b>\$723,320</b>	<b>\$60,622</b>	<b>\$783,942</b>
<b>BRAZIL</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>CFC phase-out plan</b>					
Training of customs officers	Germany		\$141,200	\$12,708	\$153,908
Training of refrigeration mechanics in domestic and commercial refrigeration service sub-sectors (first tranche)	Germany		\$1,498,800	\$134,892	\$1,633,692
National CFC phase-out plan (first tranche)	UNDP	1,691.0	\$7,860,000	\$687,700	\$8,547,700
<b>Total for Brazil</b>					
		<b>1,691.0</b>	<b>\$9,500,000</b>	<b>\$835,300</b>	<b>\$10,335,300</b>
<b>BURUNDI</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase II)	UNEP		\$57,200	\$0	\$57,200
<b>Total for Burundi</b>					
			<b>\$57,200</b>		<b>\$57,200</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>CAMEROON</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Policy and technical assistance	UNEP		\$0	\$0	\$0
<i>Funding from the unspent salary component of the CAP</i>					
<b>Total for Cameroon</b>					
<b>CHAD</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Preparation of the refrigerant management plan update	UNDP		\$12,500	\$1,625	\$14,125
<b>Total for Chad</b>					
<b>CHINA</b>					
<b>FOAM</b>					
<b>Polystyrene/polyethylene</b>					
Release of final payment of the terminal umbrella project for the elimination of CFC-12 in manufacturing of EPE foam packaging nets at 30 enterprises	UNIDO	549.3	\$2,800,061	\$314,476	\$3,114,537
<b>SEVERAL</b>					
<b>Training programme/workshop</b>					
Policy training for local authorities (second tranche)	UNEP	16.5	\$200,000	\$26,000	\$226,000
<b>Total for China</b>					
<b>CONGO, DR</b>					
<b>FOAM</b>					
<b>Flexible slabstock</b>					
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Ekanawe SPRL by conversion to methylene chloride	UNDP	24.0	\$75,490	\$9,814	\$85,304
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Sokamo SPRL by conversion to methylene chloride	UNDP	21.0	\$69,920	\$9,090	\$79,010
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Bek SPRL by conversion to methylene chloride	UNDP	28.0	\$165,670	\$21,537	\$187,207
<b>Total for Congo, DR</b>					
<b>COTE D'IVOIRE</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Chillers</b>					
ODS phase out in 50 existing centrifugal chillers units	France	18.0	\$1,000,000	\$100,000	\$1,100,000
<i>Approved on the understanding that the project, having a significant cost-share component and, being a demonstration project for the African region, would complete the cycle of demonstration projects in the chiller sub-sector for each region, and that no further chiller demonstration projects would be forthcoming</i>					

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for projects in commercial refrigeration production facilities	France		\$15,000	\$750	\$15,750
<b>Technical assistance/support</b>					
Implementation of the refrigerant management plan: monitoring the activities of the RMP and set up of an import/export licensing system	France		\$49,500	\$4,950	\$54,450
		<b>Total for Cote D'Ivoire</b>	<b>18.0</b>	<b>\$1,064,500</b>	<b>\$105,700</b>
					<b>\$1,170,200</b>

## CUBA

### PHASE-OUT PLAN

#### Preparation of project proposal

Preparation of a CFC phase out management plan	Germany	\$70,000	\$9,100	\$79,100
--	---------	----------	---------	----------

*Approved on the understanding that the project would be reformulated as an RMP update and that the Government of Germany would cooperate closely with the Government of Canada in the updating of the RMP*

	<b>Total for Cuba</b>	<b>\$70,000</b>	<b>\$9,100</b>	<b>\$79,100</b>
--	-----------------------	-----------------	----------------	-----------------

## DJIBOUTI

### REFRIGERATION

#### Refrigerant management plan

Implementation of the RMP: training in good practices of refrigeration	UNEP	\$74,200	\$9,646	\$83,846
--	------	----------	---------	----------

Implementation of the RMP: customs training	UNEP	\$33,100	\$4,303	\$37,403
---	------	----------	---------	----------

Implementation of the RMP: monitoring the activities in the RMP	UNDP	\$25,000	\$3,250	\$28,250
---	------	----------	---------	----------

Implementation of the RMP: assistance to establish legislation	UNEP	\$0	\$0	\$0
--	------	-----	-----	-----

*UNEP agreed not to request additional funding for this activity, in accordance with Decision 31/48 (e).*

Implementation of the RMP: recovery and recycling	UNDP	5.7	\$136,463	\$17,740	\$154,203	23.99
---	------	-----	-----------	----------	-----------	-------

### SEVERAL

#### Institutional strengthening

Institutional strengthening	UNEP	\$90,000	\$0	\$90,000
-----------------------------	------	----------	-----	----------

	<b>Total for Djibouti</b>	<b>5.7</b>	<b>\$358,763</b>	<b>\$34,939</b>	<b>\$393,702</b>
--	---------------------------	------------	------------------	-----------------	------------------

## DOMINICAN REPUBLIC

### SEVERAL

#### Technical assistance/support

Policy and technical assistance	UNEP	0.8	\$0	\$0	\$0
---------------------------------	------	-----	-----	-----	-----

*Funding from the unspent salary component of the CAP*

	<b>Total for Dominican Republic</b>	<b>.8</b>
--	-------------------------------------	-----------

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>EL SALVADOR</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Preparation of the refrigerant management plan update	UNDP		\$17,500	\$2,275	\$19,775
			<b>Total for El Salvador</b>	<b>\$17,500</b>	<b>\$2,275</b>
<b>ETHIOPIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
			<b>Total for Ethiopia</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>
<b>FIJI</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	UNEP		\$57,000	\$0	\$57,000
			<b>Total for Fiji</b>	<b>\$57,000</b>	<b>\$57,000</b>
<b>GABON</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Preparation of the refrigerant management plan update	UNDP		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	UNEP		\$39,520	\$0	\$39,520
			<b>Total for Gabon</b>	<b>\$49,520</b>	<b>\$1,300</b>
					<b>\$50,820</b>
<b>GAMBIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Refrigerant management plan</b>					
Implementation of the RMP: phasing out ODS use in the refrigeration and air conditioning sector	Germany		\$76,700	\$9,971	\$86,671
			<b>Total for Gambia</b>	<b>\$76,700</b>	<b>\$9,971</b>
					<b>\$86,671</b>
<b>GEORGIA</b>					
<b>FUMIGANT</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Technical assistance for the phase-out of methyl bromide for soil fumigation	UNIDO	6.0	\$220,000	\$28,600	\$248,600
<i>Approved on the understanding that it was a technical assistance programme that would achieve a phase-out of 6 ODP tonnes of methyl bromide, representing the entire consumption for soil fumigation</i>					
			<b>Total for Georgia</b>	<b>6.0</b>	<b>\$220,000</b>
					<b>\$28,600</b>
					<b>\$248,600</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>GHANA</b>					
<b>FUMIGANT</b>					
<b>Training programme/workshop</b>					
Training programme for terminal phase-out of methyl bromide use, excluding QPS applications	UNDP	6.3	\$101,550	\$13,202	\$114,752
	<b>Total for Ghana</b>	<b>6.3</b>	<b>\$101,550</b>	<b>\$13,202</b>	<b>\$114,752</b>
<b>HONDURAS</b>					
<b>FUMIGANT</b>					
<b>Methyl bromide</b>					
Phase-out of methyl bromide in melon and banana production sector and tobacco seedling	UNIDO	213.0	\$1,977,454	\$227,519	\$2,204,973
<i>Approved noting that the Government of Honduras undertook to permanently sustain this reduction in the consumption of methyl bromide through implementation of the project and the use of import restrictions and other policies that it might deem necessary; requested UNIDO to report to the Executive Committee once the project had been completed and the phase-out under this project had been achieved; and noted that the Executive Committee would consider additional funding of the project for Honduras at that time, if it determined that an additional reduction was a priority</i>					9.28
	<b>Total for Honduras</b>	<b>213.0</b>	<b>\$1,977,454</b>	<b>\$227,519</b>	<b>\$2,204,973</b>
<b>INDIA</b>					
<b>FOAM</b>					
<b>Multiple-subsectors</b>					
Sectoral phase-out plan for elimination of CFCs in the foam sector (first tranche)	UNDP	162.5	\$1,500,000	\$131,000	\$1,631,000
	<b>Total for India</b>	<b>162.5</b>	<b>\$1,500,000</b>	<b>\$131,000</b>	<b>\$1,631,000</b>
<b>INDONESIA</b>					
<b>FOAM</b>					
<b>Rigid</b>					
Phase-out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam for insulating purposes at Bina Teknik Co.	Japan	22.8	\$117,889	\$15,326	\$133,215
Phase-out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam for insulating purposes at Aneka Citra Refrigeratama Co.	Japan	18.2	\$142,506	\$18,526	\$161,032
					7.83
<b>Integral skin</b>					
Phase-out of CFC-11 by conversion to water blown in the manufacture of integral skin shoe soles at PT. Accurai	UNIDO	50.0	\$523,943	\$67,634	\$591,577
					10.48
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Commercial</b>					
Sector phase-out plan for elimination of CFCs in the refrigeration (manufacturing) sector (First tranche)	UNDP		\$1,288,000	\$111,920	\$1,399,920

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Strengthening of import/export control	IBRD	9.1	\$110,000	\$14,300	\$124,300
<i>No further training for customs officers will be requested from the Multilateral Fund</i>					
	<b>Total for Indonesia</b>	<b>100.1</b>	<b>\$2,182,338</b>	<b>\$227,706</b>	<b>\$2,410,044</b>
<b>IRAN</b>					
<b>FOAM</b>					
<b>Flexible slabstock</b>					
Phasing out of ODS in the manufacture of flexible slabstock foam through the use of LCD blowing technology at Esfanj Shirvan Co.	UNIDO	91.1	\$373,515	\$48,557	\$422,072 4.01
Conversion of the use of CFC to LCD in the manufacture of flexible foam at Abre Baspar foam company	Germany	77.0	\$387,174	\$50,333	\$437,507 5.03
<b>Rigid</b>					
Conversion from CFC-11 to n-pentane in the production of rigid foam panels at Yakhchavan Co.	UNIDO	73.6	\$531,838	\$68,502	\$600,340 7.23
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible moulded PU foam at Phira Khodro	Germany	20.2	\$158,166	\$20,562	\$178,728 7.83
<b>Integral skin</b>					
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible moulded PU foam at Sanayeh Dashboard Iran	Germany	22.0	\$185,632	\$24,132	\$209,764 8.44
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible moulded PU foam at Nikou Esfandj	Germany	18.6	\$228,310	\$29,680	\$257,990 12.27
Conversion from CFC-11 to pentane technology in the manufacture of integral skin PU foam at Jihad Tahghihat Group	Germany	23.0	\$335,249	\$43,582	\$378,831 14.58
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for the development of a foam sector strategy	Germany		\$51,850	\$6,741	\$58,591
	<b>Total for Iran</b>	<b>325.5</b>	<b>\$2,251,734</b>	<b>\$292,089</b>	<b>\$2,543,823</b>
<b>JAMAICA</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>CFC phase-out plan</b>					
Terminal phase-out management plan for CFCs: retrofitting/replacement programme	UNDP		\$140,000	\$18,200	\$158,200
Terminal phase-out management plan for CFCs	Canada		\$240,000	\$31,200	\$271,200
	<b>Total for Jamaica</b>		<b>\$380,000</b>	<b>\$49,400</b>	<b>\$429,400</b>
<b>JORDAN</b>					
<b>SOLVENT</b>					
<b>TCA</b>					
Conversion of metal cleaning processes from TCA solvent to TCE degreasing at the Royal Jordanian Air Force	UNIDO	45.0	\$342,757	\$44,558	\$387,315 32.96
	<b>Total for Jordan</b>	<b>45.0</b>	<b>\$342,757</b>	<b>\$44,558</b>	<b>\$387,315</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>KENYA</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Policy and technical assistance	UNEP		\$0	\$0	\$0
<i>Funding from the unspent salary component of the CAP</i>					
<b>Total for Kenya</b>					
<b>KOREA, DPR</b>					
<b>SOLVENT</b>					
<b>CTC</b>					
Conversion of cleaning processes from CTC to aqueous and solvent cleaning techniques at Huichon February 26 Factory (HUI)	UNIDO	209.0	\$1,945,477	\$224,002	\$2,169,479 9.31
<b>Total for Korea, DPR</b>					
<b>KUWAIT</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Refrigerant management plan</b>					
Implementation of the RMP: monitoring the activities in the RMP	UNEP		\$27,000	\$3,510	\$30,510
Implementation of the RMP: training programme on good refrigerant management practices and hydrocarbon (HC) refrigerants safe handling	UNEP		\$95,325	\$12,392	\$107,717
Implementation of the RMP: training of customs officers in monitoring of ODS	UNEP		\$53,445	\$6,948	\$60,393
Implementation of the RMP: national recovery and recycling	UNIDO	64.0	\$448,816	\$22,441	\$471,257 11.80
<b>Total for Kuwait</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Institutional strengthening and capacity building	UNEP		\$121,520	\$0	\$121,520
<b>Total for Kuwait</b>					
<b>KYRGYZSTAN</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Refrigerant management plan</b>					
Implementation of the RMP: monitoring the activities in the RMP	UNDP		\$16,500	\$2,145	\$18,645
Implementation of the RMP: awareness and incentive programme	UNDP	2.5	\$187,242	\$24,341	\$211,583
Implementation of the RMP: training of refrigeration technicians	UNEP		\$97,900	\$12,727	\$110,627
Implementation of the RMP: training for customs excise and personnel involved in the monitoring of ODS/equipment	UNEP		\$74,910	\$9,738	\$84,648
Implementation of the RMP: national programme for recovery & recycling of refrigerants	UNDP	9.1	\$185,175	\$24,073	\$209,248 20.35

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Institutional strengthening	UNEP		\$133,650	\$0	\$133,650
		<b>Total for Kyrgyzstan</b>	<b>11.6</b>	<b>\$695,377</b>	<b>\$73,025</b>
					<b>\$768,402</b>
<b>LEBANON</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	UNDP	12.8	\$155,090	\$20,162	\$175,252
		<b>Total for Lebanon</b>	<b>12.8</b>	<b>\$155,090</b>	<b>\$20,162</b>
					<b>\$175,252</b>
<b>LESOTHO</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for an RMP update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
		<b>Total for Lesotho</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>Macedonia</b>					
<b>HALON</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Technical assistance in preparation of the national halon management plan	UNIDO		\$25,000	\$3,250	\$28,250
		<b>Total for Macedonia</b>	<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>
<b>MALAWI</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
		<b>Total for Malawi</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>MALAYSIA</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>CFC phase-out plan</b>					
National CFC phase-out plan: release of second tranche for implementation of the 2002 annual plan	IBRD		\$2,969,065	\$259,216	\$3,228,281
		<b>Total for Malaysia</b>	<b>\$2,969,065</b>	<b>\$259,216</b>	<b>\$3,228,281</b>
<b>MALDIVES</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 2)	UNEP		\$35,753	\$0	\$35,753
		<b>Total for Maldives</b>	<b>\$35,753</b>		<b>\$35,753</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>MAURITIUS</b>					
<b>FUMIGANT</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for the phase out of methyl bromide use	Germany		\$11,000	\$1,430	\$12,430
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a CFC terminal phase out management plan	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total for Mauritius</b>			<b>\$26,000</b>	<b>\$3,380</b>	<b>\$29,380</b>
<b>MEXICO</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 6)	UNIDO	20.4	\$247,000	\$32,110	\$279,110
<b>Total for Mexico</b>			<b>20.4</b>	<b>\$247,000</b>	<b>\$32,110</b>
<b>MOZAMBIQUE</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total for Mozambique</b>			<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>NAMIBIA</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a terminal ODS phase-out management plan	Germany		\$50,250	\$6,533	\$56,783
<b>Total for Namibia</b>			<b>\$50,250</b>	<b>\$6,533</b>	<b>\$56,783</b>
<b>NEPAL</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 2)	UNEP		\$53,733	\$0	\$53,733
<b>Total for Nepal</b>			<b>\$53,733</b>		<b>\$53,733</b>
<b>NIGER</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Preparation of the refrigerant management plan update	UNDP		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Policy and technical assistance	UNEP		\$0	\$0	\$0
<i>Funding from the unspent salary component of the CAP</i>					
<b>Total for Niger</b>			<b>\$10,000</b>	<b>\$1,300</b>	<b>\$11,300</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>NIGERIA</b>					
<b>HALON</b>					
<b>Banking</b>					
Sectoral phase-out program: establishing a halon bank	Germany		\$499,000	\$64,870	\$563,870
<b>Total for Nigeria</b>			<b>\$499,000</b>	<b>\$64,870</b>	<b>\$563,870</b>
<b>OMAN</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Policy and technical assistance	UNEP		\$0	\$0	\$0
<i>Funding from the unspent salary component of the CAP</i>					
<b>Total for Oman</b>					
<b>PAKISTAN</b>					
<b>SOLVENT</b>					
<b>CTC</b>					
Conversion of cleaning installations from carbon tetrachloride (CTC) to tetrachloroethylene (PER) at Riaz Electric Ltd., Lahore	UNIDO	10.0	\$122,078	\$15,870	\$137,948
<b>Total for Pakistan</b>			<b>10.0</b>	<b>\$122,078</b>	<b>\$15,870</b>
<b>PERU</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Preparation of the refrigerant management plan update proposal	UNEP		\$15,000	\$0	\$15,000
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	UNEP		\$133,510	\$0	\$133,510
<b>Total for Peru</b>			<b>\$148,510</b>		<b>\$148,510</b>
<b>SAINT LUCIA</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	UNEP		\$31,200	\$0	\$31,200
<b>Total for Saint Lucia</b>			<b>\$31,200</b>		<b>\$31,200</b>
<b>SEYCHELLES</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total for Seychelles</b>			<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>SRI LANKA</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 4)	UNDP	11.1	\$134,056	\$17,427	\$151,483
		<b>Total for Sri Lanka</b>	<b>11.1</b>	<b>\$134,056</b>	<b>\$17,427</b>
					<b>\$151,483</b>
<b>SWAZILAND</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
		<b>Total for Swaziland</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>TANZANIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
		<b>Total for Tanzania</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>THAILAND</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>CFC phase-out plan</b>					
National CFC phase-out plan: release of second tranche for implementation of the 2002 annual plan	IBRD		\$5,194,380	\$459,494	\$5,653,874
		<b>Total for Thailand</b>	<b>\$5,194,380</b>	<b>\$459,494</b>	<b>\$5,653,874</b>
<b>TOGO</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 2)	UNEP		\$60,667	\$0	\$60,667
		<b>Total for Togo</b>	<b>\$60,667</b>		<b>\$60,667</b>
<b>UGANDA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
		<b>Total for Uganda</b>	<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>URUGUAY</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 5)	UNDP		\$150,800	\$19,604	\$170,404
		<b>Total for Uruguay</b>	<b>\$150,800</b>	<b>\$19,604</b>	<b>\$170,404</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>VENEZUELA</b>					
<b>SEVERAL</b>					
<b>Institutional strengthening</b>					
Renewal of institutional strengthening project (Phase 6)	UNDP	23.6	\$285,480	\$37,112	\$322,592
	<b>Total for Venezuela</b>	<b>23.6</b>	<b>\$285,480</b>	<b>\$37,112</b>	<b>\$322,592</b>
<b>VIETNAM</b>					
<b>AEROSOL</b>					
<b>Filling plant</b>					
Terminal umbrella project for the aerosol sector to phase-out ODS consumption in the manufacture of aerosols and perfumes by conversion to hydrocarbon propellant (Dong A and Thorakao Cosmetics Ltd.)	UNDP	28.5	\$125,400	\$16,302	\$141,702
<i>This project addresses the remaining CFC consumption in the aerosol sector in Vietnam, and that no additional funding will be sought by the Government for CFC phase out in this sector</i>					4.40
	<b>Total for Vietnam</b>	<b>28.5</b>	<b>\$125,400</b>	<b>\$16,302</b>	<b>\$141,702</b>
<b>YEMEN</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Refrigerant management plan</b>					
Implementation of the RMP: training programme for customs officers	UNEP		\$91,825	\$11,937	\$103,762
Implementation of the RMP: establish regulations and legislation	UNEP		\$25,000	\$3,250	\$28,250
<i>Through the implementation of all the activities proposed in the RMP project, a total of 673 ODP tonnes of CFCs will be phased by 2007 (representing 85 per cent of the CFC consumption used in the refrigeration servicing sector). The remaining CFC consumption that would need to be phased out with the assistance from the Multilateral Fund, if eligible, is 177.3 ODP tonnes.</i>					
Implementation of the RMP: monitoring the activities in the RMP	UNEP		\$57,750	\$7,508	\$65,258
Implementation of the RMP: training programme on good practices in refrigeration	UNEP		\$189,500	\$24,635	\$214,135
Implementation of the RMP: national recovery and recycling programme for refrigerants in the commercial and MAC sectors	UNDP	220.0	\$1,472,730	\$172,000	\$1,644,730
	<b>Total for Yemen</b>	<b>220.0</b>	<b>\$1,836,805</b>	<b>\$219,330</b>	<b>\$2,056,135</b>
<b>YUGOSLAVIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Commercial</b>					
Umbrella refrigeration project 2, replacement of refrigerant CFC-12 with HFC-134a and foam blowing agent CFC-11 with HCFC-141b in the manufacture of commercial refrigeration equipment at three enterprises	UNIDO	10.9	\$150,109	\$19,514	\$169,623
	<b>Total for Yugoslavia</b>	<b>10.9</b>	<b>\$150,109</b>	<b>\$19,514</b>	<b>\$169,623</b>

## List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$) Project	Funds approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
<b>ZAMBIA</b>					
<b>REFRIGERATION</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a refrigerant management plan update	Germany		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total for Zambia</b>			<b>\$15,000</b>	<b>\$1,950</b>	<b>\$16,950</b>
<b>ZIMBABWE</b>					
<b>PHASE-OUT PLAN</b>					
<b>Preparation of project proposal</b>					
Project preparation for a terminal ODS phase-out management plan	Germany		\$62,760	\$8,157	\$70,917
<i>Approved on the understanding that, with regard to the calculation of the consumption to be addressed by the project, the project should comply fully with the rules and procedures of the Multilateral Fund</i>					
<b>Total for Zimbabwe</b>			<b>\$62,760</b>	<b>\$8,157</b>	<b>\$70,917</b>
<b>REGION: AFR</b>					
<b>HALON</b>					
<b>Banking</b>					
Sectoral phase out programme: establishing a regional halon bank for West and Central Africa (Benin, Burkina Faso, Cameroon, Congo, Congo DR, and Guinea)	UNDP		\$300,000	\$39,000	\$339,000
<b>Total for Region: AFR</b>			<b>\$300,000</b>	<b>\$39,000</b>	<b>\$339,000</b>
<b>GLOBAL</b>					
<b>FUMIGANT</b>					
<b>Training programme/workshop</b>					
International methyl bromide compliance assistance workshop (Bahamas, Barbados, Bosnia, Congo, Ecuador, Ethiopia, Moldova, Mexico, and Zambia)	Israel		\$98,300	\$9,830	\$108,130
<b>SEVERAL</b>					
<b>Technical assistance/support</b>					
Assistance for regional awareness raising	UNEP		\$200,000	\$26,000	\$226,000
<b>Total for Global</b>			<b>\$298,300</b>	<b>\$35,830</b>	<b>\$334,130</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>3,874.4</b>	<b>\$40,747,373</b>	<b>\$4,094,151</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>3,874.4</b>	<b>\$40,747,373</b>	<b>\$4,094,151</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>3,874.4</b>	<b>\$40,747,373</b>	<b>\$44,841,524</b>

## Summary

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/71  
Annex II

Sector	Tonnes ODP	Funds Approved (US\$)		
		Project	Support	Total
<b>BILATERAL COOPERATION</b>				
Foam	201.8	\$1,606,776	\$208,882	\$1,815,658
Fumigant		\$109,300	\$11,260	\$120,560
Halon		\$499,000	\$64,870	\$563,870
Refrigeration	18.0	\$1,276,200	\$133,221	\$1,409,421
Phase-out plan		\$2,120,010	\$210,000	\$2,330,010
<b>TOTAL:</b>	219.8	\$5,611,286	\$628,232	\$6,239,518
<b>INVESTMENT PROJECT</b>				
Aerosol	28.5	\$125,400	\$16,302	\$141,702
Foam	999.5	\$6,040,437	\$670,609	\$6,711,046
Fumigant	219.0	\$2,197,454	\$256,119	\$2,453,573
Refrigeration	330.8	\$5,154,310	\$559,181	\$5,713,491
Solvent	264.0	\$2,410,312	\$284,431	\$2,694,743
Phase-out plan	1,691.0	\$16,163,445	\$1,424,610	\$17,588,055
<b>TOTAL:</b>	3,532.8	\$32,091,358	\$3,211,252	\$35,302,610
<b>WORK PROGRAMME AMENDMENT</b>				
Fumigant	6.3	\$101,550	\$13,202	\$114,752
Halon		\$325,000	\$42,250	\$367,250
Refrigeration		\$65,000	\$6,500	\$71,500
Several	115.5	\$2,553,179	\$192,715	\$2,745,894
<b>TOTAL:</b>	121.8	\$3,044,729	\$254,667	\$3,299,396
<b>Summary by Parties and Implementing Agencies</b>				
Canada		\$240,000	\$31,200	\$271,200
France	18.0	\$1,064,500	\$105,700	\$1,170,200
Germany	160.8	\$3,948,091	\$447,650	\$4,395,741
Israel		\$98,300	\$9,830	\$108,130
Japan	41.0	\$260,395	\$33,852	\$294,247
<b>WORLD BANK *</b>	9.1	\$8,273,445	\$733,010	\$9,006,455
<b>UNDP *</b>	2,246.1	\$14,424,566	\$1,402,119	\$15,826,685
<b>UNEP *</b>	38.5	\$2,305,708	\$158,594	\$2,464,302
<b>UNIDO *</b>	1,360.9	\$10,132,368	\$1,172,196	\$11,304,564
<b>GRAND TOTAL</b>	3,874.4	\$40,747,373	\$4,094,151	\$44,841,524

\* The amounts approved for the implementing agencies should be adjusted downward by the amounts returned from balances and adjustments (including support costs) as follows:

UNDP:	(US \$218,504)
UNEP:	(US \$78,532)
UNIDO:	(US \$512,772)
World Bank:	(US \$2,927,373)

**Annexe III**

**CONDITIONS CONCLUES POUR UN PLAN DE GESTION  
POUR L'ÉLIMINATION FINALE DES CFC  
EN JAMAIQUE**

1. Le Comité exécutif approuve en principe la somme de 380 000 \$US pour l'élimination progressive et complète de la consommation des substances du groupe I de l'annexe A en Jamaïque. Ce montant représente la somme totale que le Fonds multilatéral met à la disposition de la Jamaïque pour l'élimination complète de l'utilisation des CFC en Jamaïque. Le niveau de financement convenu sera versé par tranches aux montants exacts en dollars US précisés au paragraphe 2, aux conditions convenues dans les présentes.
2. En vertu de cet accord, la Jamaïque s'engage à éliminer toute sa consommation de CFC selon les niveaux annuels indiqués au tableau 2 en échange des montants précisés dans le tableau

Tableau 1 : Niveau de financement et profil selon le PGF

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Total</b>
Financement convenu pour les programmes annuels (milliers \$US)					
<b>Volet I</b> (programme du gouv. du Canada) :	135		45	60	240
<b>Volet II</b> (programme du PNUD) :	70		70		140
Coûts d'appui aux agences (milliers \$US)					
<b>Volet I</b> (programme du gouv. du Canada) :	17,55		5,85	7,8	31,2
<b>Volet II</b> (programme du PNUD) :	9,1		9,1		18,2
<b>Totaux</b>	<b>231,65</b>	<b>0</b>	<b>129,95</b>	<b>67,8</b>	<b>429,4</b>

**Tableau 2 : Consommation maximum permise de substances du groupe I de l'annexe A (CFC) (tonnes PAO)**

<b>Année</b>	<b>Consommation maximum de CFC*</b>
Juillet 2002-juin 2003	48
Juillet 2003-juin 2004	32
Juillet 2004-juin 2005	16
Juillet 2005-décembre 2005	4,2
2006	0
2007	0
2008	0
2009	0
2010	0

\* Ces limites correspondent aux limites stipulées dans le programme d'émission de permis en vigueur en Jamaïque

3. Le Comité exécutif accepte aussi, en principe, de verser les sommes à la dernière réunion du Comité exécutif de 2002 et aux premières réunions du Comité exécutif de 2004 et de 2005, selon le tableau ci-dessus, aux montants exacts indiqués dans le tableau, en vertu du plan de mise en œuvre annuel de la période de mise en œuvre suivante, sur réalisation des exigences de rendement précisées dans cet accord. Ainsi, le paiement indiqué pour 2002 sera utilisé pour les activités qui seront entreprises pendant le reste 2002 et en 2003, le montant versé en 2004 servira pour les activités entreprises en 2004, et le montant versé en 2005 servira pour les activités qui seront mises en œuvre en 2005.
4. Les paiements indiqués dans le tableau 1, autres que ceux du programme de mise en œuvre de 2002-2003, seront effectués sur confirmation de l'élimination des quantités convenues indiquées au tableau 2 pour l'année précédente et sur vérification du fait que les activités prévues pour l'année précédente ont été entreprises en vertu du programme de mise en œuvre annuel. Ainsi, le paiement de 2004 pour les activités de 2004 sera effectué sur confirmation de la réalisation de l'objectif de consommation de juillet 2002 à juin 2003 et sur vérification de l'achèvement des activités du plan de mise en œuvre de 2002 et de 2003, et ainsi de suite pour les années suivantes.
5. Le gouvernement de la Jamaïque accepte d'assurer la juste surveillance de l'élimination. Le gouvernement de la Jamaïque remettra des rapports périodiques afin de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et de cet accord. Les données sur la consommation communiquées en vertu de cet accord correspondront aux données communiquées par le Jamaïque au Secrétariat de l'ozone conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal.
6. Le gouvernement de la Jamaïque accepte également d'autoriser les vérifications indépendantes prévues aux présentes et toute vérification externe dirigée par le Comité exécutif visant à confirmer que les niveaux de consommation annuels de CFC correspondent aux niveaux précisés au tableau 2 et que la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC se déroule comme prévu et convenu dans les programmes de mise en œuvre annuels.
7. Le plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Jamaïque, qui appuie cet accord, le programme de pays de la Jamaïque et autres documents connexes peuvent comprendre une estimation des montants exacts nécessaires pour certaines activités particulières. Nonobstant ce fait, le Comité exécutif désire accorder à la Jamaïque toute la souplesse nécessaire dans l'utilisation des sommes convenues afin qu'elle puisse atteindre les niveaux de consommation maximums indiqués au tableau 2. Le Comité exécutif reconnaît qu'au cours de la mise en œuvre, les sommes versées à la Jamaïque en vertu des présentes peuvent être utilisées par la Jamaïque d'une façon conforme aux présentes qui assurera l'élimination des CFC la plus progressive possible, conformément aux procédures opérationnelles convenues entre le gouvernement de la Jamaïque, le gouvernement du Canada, l'agence d'exécution principale, et le PNUD dans le plan de gestion de l'élimination finale et indiquées dans son programme de mise en œuvre annuel.
8. Le gouvernement de la Jamaïque reconnaît que le montant accordé en principe par la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour l'élimination complète des substances du groupe I de l'annexe A constitue le montant total dont disposera la Jamaïque pour réaliser toutes les

réductions de consommation et l'élimination convenues avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral, et que le Fonds multilatéral n'accordera aucune autre somme pour aucune autre activité connexe. Il reconnaît également qu'outre les coûts des agences précisés au paragraphe 10 ci-dessous, le gouvernement de la Jamaïque, le Fonds multilatéral, et ses agences d'exécution et ses donateurs bilatéraux ne fourniront aucun autre appui financier du Fonds multilatéral pour la réalisation de l'élimination complète des CFC.

9. Le gouvernement de la Jamaïque reconnaît que si le Comité exécutif satisfait à ses obligations en vertu des présentes mais que le gouvernement de la Jamaïque n'atteint pas les niveaux de réduction indiqués au paragraphe 2 ou manque à une de ses obligations en vertu des présentes, les agences d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les tranches de financement subséquentes indiquées au paragraphe 2 jusqu'à ce que les niveaux de réduction exigés aient été atteints. Il est clairement entendu que la réalisation de cet accord dépend de la réalisation satisfaisante de leurs obligations respectives par le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif. De plus, la Jamaïque reconnaît que le Fonds multilatéral réduira les tranches subséquentes précisées au paragraphe 2 des présentes à partir de la période de 2002-2003 de sorte que le financement total de l'élimination des CFC à raison de 15 000 \$US par tonne PAO de réduction pourrait ne pas être atteint pour l'une ou l'autre année.

10. Le gouvernement du Canada a accepté d'être l'agence d'exécution principale de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale, et le PNUD offrira l'appui nécessaire pour la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> volet du PGEF, le programme d'adaptation et de remplacement pour les utilisateurs finaux. La mise en œuvre du PGEF sera achevée en décembre 2005. Des coûts représentant 13 pour cent des sommes annuelles ont été convenus selon les dispositions des présentes. Ils seront répartis entre les deux agences d'exécution comme indiqué au tableau 1. À titre d'agences d'exécution, le gouvernement du Canada et le PNUD auront tous les deux la responsabilité de s'acquitter des tâches suivantes dans leur volet du PGEF :

- (a) s'assurer que la vérification du rendement et financière est effectuée conformément aux procédures et exigences particulières du gouvernement du Canada et du PNUD mises de l'avant dans le plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Jamaïque;
- (b) remettre chaque année un rapport sur la mise en œuvre des programmes de mise en œuvre annuels;
- (c) confirmer au Comité exécutif que les objectifs de contrôle précisés au tableau 2 et les activités connexes ont été réalisés;
- (d) s'assurer que les évaluations techniques entreprises par le gouvernement du Canada et le PNUD sont exécutées par des experts techniques indépendants compétents;
- (e) aider la Jamaïque à préparer ses programmes de mise en œuvre annuels, qui confirmeront les réalisations des programmes annuels précédents;
- (f) exécuter les missions de supervision nécessaires;

- (g) assurer l'existence d'un mécanisme de fonctionnement visant à assurer la mise en œuvre efficace et transparente du programme et la communication de données exactes;
- (h) vérifier au nom du Comité exécutif que la consommation de CFC a été achevée selon l'échéancier présenté au tableau 2;
- (i) s'assurer que les montants sont versés à la Jamaïque selon les objectifs de rendement établis dans le projet et dans les présentes;
- (j) de fournir de l'assistance pour l'élaboration de politiques, au besoin.

11. Les éléments de financement cette décision ne seront pas modifiés par les futures décisions du Comité exécutif qui pourraient affecter le financement d'autres projets de consommation sectorielle ou d'activités connexes au pays.

**Annexe IV****ACCORD POUR L'ÉLIMINATION COMPLÈTE DES SUBSTANCES DU GROUPE I  
DE L'ANNEXE A (CFC)  
AU BRÉSIL**

1. Le Comité exécutif approuve en principe la somme de 26,7 millions \$US pour l'élimination progressive et complète de la consommation des substances du groupe I de l'annexe A (CFC-11, CFC-12, CFC-113, CFC-114 et CFC-115) au Brésil d'ici 2010. Ce montant représente la somme totale que le Fonds multilatéral met à la disposition du Brésil pour l'élimination complète de l'utilisation des CFC dans le secteur de la réfrigération au Brésil ainsi que dans tous les autres secteurs dans lesquels ces substances sont consommées (c.-à-d. les mousses, les aérosols, les solvants, les agents de stérilisation, les inhalateurs à doseur, etc.). Le niveau de financement convenu sera versé par tranches au montant exact en dollars US précisé au paragraphe 2, aux conditions convenues dans les présentes.

2. En vertu de cet accord, le Brésil s'engage à éliminer toute sa consommation de substances du groupe I de l'annexe A conformément aux niveaux précisés au tableau 1 ci-dessous en échange des montants précisés dans ce même tableau. Le Brésil atteindra cet objectif en respectant tous les niveaux de réduction annuels précisés au tableau 1. Les projets approuvés en cours de mise en œuvre seront achevés et l'élimination sera réalisée conformément aux calendriers de mise en œuvre approuvés pour chacun des projets, en vertu des règles et procédures établies du Fonds.

**Tableau 1**  
**Objectifs nationaux pour le contrôle des substances du groupe I de l'annexe A – consommation de CFC en tonnes PAO**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation maximum permise de substances du groupe I de l'annexe A (tonnes PAO)	9 276	(9 276)	8 280	6 967	5 020	3 070	2050	1000	424	74	0
Réduction annuelle totale (tonnes PAO)	-	-	996	1 313	1 947	1 950	1 020	1 050	576	350	74
Réduction dans le cadre de projets en cours	-	-	745	313	1210	1207	0	0	0	0	0
Nouvelles réductions dans le cadre du plan	-	-	251	1000	737	743	1 020	1 050	576	350	74
Financement total convenu (millions \$US)				9,5	6,42	5,27	3,10	1,19	0,87	0,25	0,10
Coûts d'appui aux agences (millions \$US)				0,8353	0,563	0,4595	0,2642	0,0923	0,0635	0,0125	0,005

3. La 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'accorder au Brésil la somme de 9,5 millions \$US, plus les coûts d'appui aux agences afin d'assurer la mise sur pied rapide du Bureau de mise en œuvre et de surveillance et la réalisation des niveaux de réduction de 2002 et de 2003, et d'entreprendre les mesures nécessaires pour respecter les autres niveaux de réduction précisés au tableau 1.

4. Le Comité exécutif accepte également en principe aux paiements pour 2003 et les années suivantes aux montants exacts indiqués au tableau 1, aux conditions suivantes :

- a) le respect des limites de consommation précisées dans la première rangée du tableau 1 et respect des autres normes de rendement précisées dans les présentes;

l'examen du plan de mise en œuvre annuel pour l'année suivante.

Ainsi, à titre d'exemple, le paiement indiqué pour l'année 2003 sera consacré aux activités à mettre en œuvre en 2004, et ainsi de suite. Le Comité exécutif s'efforcera d'assurer le financement précisé à la dernière réunion de l'année concernée.

5. Les paiements indiqués au tableau 1, autres que le paiement initial de 2002, seront effectués sur confirmation de la réalisation des niveaux de consommation maximum permise de l'année précédente précisés au tableau 1, et sur vérification de l'élimination des CFC et du fait qu'une part importante des activités prévues pour l'année précédente a été entreprise conformément au plan de mise en œuvre annuel.

6. À titre d'exemple, le paiement fait en 2003 pour le programme de mise en œuvre de 2004 sera conditionnel à la vérification satisfaisante du fait que le Brésil a satisfait aux exigences minimales suivantes : le respect de ses niveaux de consommation pour 2002 indiqués au tableau 1; la réalisation d'au moins le tiers de la réduction de la consommation pour 2003, également précisée au tableau 1; et l'achèvement de toutes les activités du plan de mise en œuvre de 2002 et du plan de mise en œuvre de 2003 dont l'achèvement est prévu avant la date du rapport de 2003. Le paiement de 2004 destiné à la réalisation du plan de mise en œuvre de 2005 sera effectué sur confirmation de la réalisation des niveaux de consommation de 2003, et ainsi de suite pour les années suivantes.

7. Le gouvernement du Brésil accepte d'assurer la juste surveillance de l'élimination. Le gouvernement du Brésil remettra des rapports périodiques en vertu des exigences du Protocole de Montréal et de cet accord. Les données sur la consommation communiquées en vertu de cet accord correspondront au moins aux niveaux de conformité exigés pour le Brésil en vertu des échéances du Protocole de Montréal pour les CFC du groupe I de l'annexe A et seront communiquées au Secrétariat de l'ozone conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal.

8. Le gouvernement du Brésil accepte également d'autoriser les vérifications indépendantes prévues aux présentes, la mise en œuvre d'une vérification bisannuelle dans le cadre du programme de travail annuel de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral de même que toute vérification externe dirigée par le Comité exécutif visant à confirmer que les niveaux de consommation annuels de CFC correspondent aux niveaux précisés au tableau 1 et que la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC se déroule comme prévu et convenu dans les programmes annuels de mise en œuvre.

9. Le plan d'élimination national des CFC du Brésil, le programme de pays du Brésil et toute autre documentation connexe peuvent comprendre une estimation des montants exacts nécessaires pour certaines activités particulières. Nonobstant ce fait, le Comité exécutif désire accorder au Brésil toute la souplesse nécessaire dans l'utilisation des sommes accordées afin d'atteindre les niveaux de réduction et les consommations maximales convenus au tableau 1. Le Comité exécutif reconnaît qu'au cours de la mise en œuvre, les sommes versées au Brésil en vertu des présentes peuvent être utilisées par le Brésil d'une façon conforme aux présentes qui assurera l'élimination des CFC la plus progressive possible, conformément aux procédures opérationnelles convenues entre le Brésil et le PNUD, l'agence d'exécution principale, dans le plan national d'élimination des CFC au Brésil, ses révisions et son programme de mise en œuvre annuel. Le Comité exécutif accepte d'accorder cette souplesse au Brésil pour l'élimination des CFC étant entendu que le Brésil s'engage à contribuer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan et à la réalisation des consommations maximales indiquées au tableau 1 des présentes.

10. Le gouvernement du Brésil reconnaît que le montant accordé en principe par la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour l'élimination complète des substances du groupe I de l'annexe A représente le montant total dont disposera le Brésil pour réaliser toutes les réductions de consommation et l'élimination convenues avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral, et que le Fonds multilatéral n'accordera aucune autre somme pour aucune autre activité associée à l'élimination des substances du groupe I de l'annexe A. Il reconnaît également qu'outre les coûts des agences précisés au paragraphe 12 ci-dessous, le gouvernement du Brésil, le Fonds

multilatéral, et ses agences bilatérales et d'exécution ne demanderont et ne fourniront aucun autre appui financier du Fonds multilatéral pour la réalisation de l'élimination complète des substances du groupe I de l'annexe A.

11. Le gouvernement du Brésil reconnaît que si le Comité exécutif satisfait à ses obligations en vertu des présentes mais que le Brésil n'atteint pas les niveaux de réduction exigés précisés au tableau 1 ou manque à une de ses obligations en vertu des présentes, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les tranches de financement subséquentes indiquées au tableau 1 jusqu'à ce que les niveaux de réduction exigés aient été atteints. Il est clairement entendu que la réalisation de cet accord dépend du respect satisfaisant de leurs obligations respectives par le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif. De plus, le Brésil reconnaît que le Fonds multilatéral réduira les tranches subséquentes à partir des niveaux annuels débutant en 2002 précisés au tableau 1 des présentes de sorte que le financement total pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses au montant de 9 200 \$US par tonne PAO de réduction de la consommation pourrait ne pas être atteint pour l'une ou l'autre année, à moins que le Comité exécutif n'en décide autrement.

12. Le PNUD a accepté d'être l'agence d'exécution principale pour la mise en oeuvre de ce plan national d'élimination des CFC qui sera achevé en 2010. Des coûts d'appui de 5 pour cent du financement annuel pour la mise en oeuvre et la surveillance du projet et de 9 pour cent du financement annuel pour les autres activités ont été convenus en vertu des dispositions des présentes et répartis comme indiqué au tableau 1. À titre d'agence d'exécution principale, le PNUD aura la responsabilité:

- a) d'assurer que la vérification du rendement et financière est effectuée conformément aux présentes et aux procédures et exigences particulières du PNUD mises de l'avant dans le Plan national d'élimination des CFC au Brésil et ses révisions;
- (b) de remettre au Comité exécutif un rapport de vérification confirmant que les niveaux de consommation précisés au tableau 1 et les activités annuelles connexes ont été réalisés;
- (c) d'aider le Brésil à préparer ses programmes annuels de mise en œuvre;
- (d) de s'assurer que les réalisations des programmes annuels précédents sont confirmées dans les programmes subséquents;
- (e) de remettre un rapport sur l'exécution du programme de mise en œuvre annuel à partir de la proposition de programme de mise en œuvre annuel de 2004 qui doit être préparé et proposé en 2003;
- (f) de s'assurer que les évaluations techniques entreprises par le PNUD sont exécutées par des experts techniques indépendants compétents;
- (g) d'effectuer les missions de supervision exigées;

- (h) d'assurer l'existence d'un mécanisme de fonctionnement visant à assurer la mise en œuvre efficace et transparente du programme et la communication de données exactes;
- (i) de vérifier au nom du Comité exécutif que la consommation nationale de substances du groupe I de l'annexe A au Brésil a été réalisée selon les échéances prévues au tableau 1;
- (j) de s'assurer que les montants sont versés au Brésil selon les objectifs de rendement établis dans le projet et dans les présentes;
- (k) de fournir de l'assistance pour l'élaboration de politiques, au besoin.

13. Les éléments de financement cette décision ne seront pas modifiés par les futures décisions du Comité exécutif qui pourraient affecter le financement d'autres projets de consommation sectorielle ou d'activités connexes au pays.



**Annexe V**

**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS DE  
PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS  
PROPOSÉS À LA 37<sup>e</sup> RÉUNION**

*Algérie*

1. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour l'Algérie, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour l'Algérie est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que l'Algérie semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que l'Algérie a pris des mesures pour réduire davantage sa consommation de SAO en adoptant des mesures législatives sur les SAO; en mettant en œuvre des projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération commerciale et des aérosols; en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies pour éliminer les halons et le bromure de méthyle; et en maintenant la coordination des activités de sensibilisation du public. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par l'Algérie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, l'Algérie poursuive la mise en œuvre de son système d'émission de permis, de son PGF et des autres projets d'investissement pour éliminer les SAO.

*Burundi*

2. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Burundi, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Burundi est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Burundi semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Burundi a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la coordination des activités de sensibilisation du public; l'amélioration des mesures législatives sur les SAO; la collecte et la dissémination des données sur la consommation de CFC; et la mise en œuvre d'une formation sur la récupération et le recyclage, les bonnes pratiques d'entretien et les douanes. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Burundi pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Burundi poursuive la mise en œuvre du Protocole de Montréal, ses projets compris dans le PGF et de ses activités de sensibilisation.

*Fidji*

3. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Fidji, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 1999 et en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Fidji est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Fidji semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Fidji a pris des mesures pour

éliminer sa consommation de SAO, dont des activités de sensibilisation du public; l’achèvement des projets du PGF en cours, et l’élaboration de nouvelles activités d’élimination. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Fidji pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s’attend à ce qu’au cours des deux prochaines années, le Fidji poursuive la mise en œuvre de ses projets et activités.

*Gabon*

4. Le Comité exécutif a examiné l’information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Gabon et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2001 rapportée au Secrétariat de l’ozone pour le Gabon est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Gabon semble être en mesure de respecter le niveau d’élimination de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Gabon a pris des mesures pour éliminer sa consommation de CFC, dont des activités de sensibilisation du public; l’amélioration des mesures législatives sur les SAO; et la collecte de données sur la consommation de CFC. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Gabon pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s’attend à ce qu’au cours des deux prochaines années, le Gabon ait achevé la mise en œuvre de son programme d’émission de permis et limite les importations de tous les CFC aux niveaux nécessaires pour assurer la conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

*Liban*

5. Le Comité exécutif a examiné les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel du Liban et prend note avec appréciation que les projets mis en oeuvre ont permis de réduire la consommation de CFC de 923 tonnes de PAO en 1993 à 540 tonnes de PAO en 2000. Le Comité exécutif a aussi pris note que le Liban a terminé un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle, lequel a été suivi de la formulation et de la mise en oeuvre de projets d’investissement afin d’éliminer complètement la consommation de bromure de méthyle; poursuivi la mise en oeuvre de projets dans le secteur des aérosols; mis en oeuvre des programmes de formation et des ateliers; accru la sensibilisation du public et disséminé l’information sur les questions relatives à l’ozone. Ces activités et d’autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Liban. Au cours des deux prochaines années, le Liban entend mettre l’accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal, afin de lui permettre de réduire de 50 pour cent les substances indiquées à l’Annexe A et de réaliser les objectifs qu’il s’est fixés pour 2005, et de réaliser aussi les objectifs compris dans son programme d’élimination du bromure de méthyle.

*Maldives*

6. Le Comité exécutif a examiné l’information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour les Maldives, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l’ozone pour les Maldives est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que les Maldives semblent être en mesure de respecter le niveau d’élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que les Maldives ont pris des mesures supplémentaires pour éliminer leur consommation de SAO, dont des activités de sensibilisation du public; l’amélioration des mesures législatives sur les SAO; et

l'élaboration d'activités d'élimination des SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par les Maldives pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Maldives poursuivent la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets compris dans leur PGF et de leurs activités de sensibilisation.

#### *Mexique*

7. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement des institutions du Mexique et a noté avec satisfaction le fait que les réalisations du Mexique avaient permis au pays de réduire de façon significative ses substances de l'Annexe A et ses niveaux du gel de la consommation pour la période visée par les rapports 2000-2002. Le Comité exécutif a également noté que le Mexique avait pris des mesures importantes au cours des années pour éliminer sa consommation de SAO dans de nombreux secteurs, et notamment : l'élaboration de normes nationales pour l'équipement de réfrigération domestique et commerciale, la mise en œuvre d'un système de licences pour aider à contrôler l'utilisation des SAO, la mise en œuvre de projets de démonstration dans le bromure de méthyle et l'adoption de mesures de contrôle pour les importateurs et les distributeurs dans le même secteur. Ces activités et les autres sont encourageantes et le Comité exécutif est satisfait des efforts du Mexique visant à réduire la consommation de substances contrôlées en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a fait part de ses attentes visant à ce que les deux prochaines années, le Mexique introduise des contrôles spécifiques et interdise les produits et les activités dans un plus grand nombre d'industries telles que celles des aérosols et des solvants ; prépare une stratégie avec le système de distribution des frigorigènes dans un but de formation et démarre un programme de conversion ; et poursuive ses efforts d'élimination du bromure de méthyle.

#### *Népal*

8. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Népal, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 et en 2001 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Népal est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Népal semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Népal a pris des mesures supplémentaires pour éliminer sa consommation de SAO, dont la mise en œuvre d'un PGF et la promulgation de règlements sur les SAO comprenant l'introduction de permis en février 2001 et d'un système de licence pour surveiller et contrôler le commerce des SAO; la formation des techniciens et des agents de douanes; et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public et de l'industrie. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Népal pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Népal poursuive la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, de ses projets compris dans le PGF et de ses activités de sensibilisation.

#### *Pérou*

9. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Pérou, et s'inquiète du fait que la consommation de CFC en

2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Pérou est supérieure au niveau de référence pour le CFC et qu'en conséquence, le Pérou pourrait éprouver des difficultés à respecter les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Malgré ces inquiétudes, le Comité exécutif prend note que le Pérou a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de CFC, dont la mise en œuvre d'un système de permis pour contrôler les importations de SAO; la mise en œuvre de projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération, des mousses et des solvants; et la coordination d'activités de sensibilisation du public afin de renseigner davantage les gens sur les mesures législatives reliées aux SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Pérou pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Pérou ait achevé la mise en œuvre de toutes les activités reliées aux CFC afin d'assurer sa conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

#### *Sainte-Lucie*

10. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour Sainte-Lucie, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour Sainte-Lucie est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que Sainte-Lucie semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que Sainte-Lucie a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la création d'un système de collecte de données; la formation des techniciens et des agents de douanes; la création d'un système de licence; et des programmes de sensibilisation et d'éducation du public. Ces activités sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par Sainte-Lucie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, Sainte-Lucie poursuive la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, de son PGF et de ses projets ne portant pas sur des investissements.

#### *Sri Lanka*

11. Le Comité exécutif a passé en revue les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel du Sri Lanka et prend note avec appréciation que la consommation de CFC indiquée pour 2001 (180,1 tonnes de PAO) est inférieure à l'objectif de réduction de 50 pour cent établi pour 2005. Toutefois, le Comité exécutif est préoccupé par l'accroissement de la consommation de CTC (22,3 tonnes de PAO), principalement employé dans la production de charbon activé. Le Comité exécutif prend note qu'en 1998, il n'a pu approuver une proposition de projet visant à éliminer le CTC en raison des règles d'admissibilité, mais espère que le gouvernement du Sri Lanka envisagera interdire l'utilisation du CTC dans ce secteur par l'entremise de mesures législatives. Dans sa proposition, le Sri Lanka a indiqué un certain nombre d'initiatives qu'il avait entreprises, notamment la réduction des CFC à une consommation de plus de 50 pour cent de son niveau de base; le processus visant à ratifier l'Amendement de Beijing du Protocole de Montréal; l'établissement d'un système d'autorisation pour les importations de SAO; la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation du public et de programmes de formation pour les techniciens en entretien dans le secteur de la réfrigération. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Sri Lanka. Au cours des deux prochaines années, le Sri Lanka continuera de

mettre en oeuvre des activités et des initiatives visant à réduire encore davantage sa consommation de substances contrôlées et à mettre l'accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal.

*Togo*

12. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Togo, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 et 2001 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Togo est inférieure au niveau de référence pour le CFC. Le Comité exécutif note également que le Togo a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de sensibilisation du public. Le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Togo pour réduire sa consommation de CFC et s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Togo accélère la mise en œuvre de son système d'émission de permis, des mesures législatives sur les SAO et les sous-projets de son PGF.

*Uruguay*

13. Le Comité exécutif a passé en revue les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel de l'Uruguay et prend note avec appréciation que la consommation de CFC indiquée par l'Uruguay pour 2001 est bien en-deçà de la consommation de CFC de base. Dans sa présentation, l'Uruguay a mentionné un nombre d'initiatives importantes ayant été entreprises, notamment : dépassement de son objectif de gel des CFC; achèvement réussi de plusieurs projets; établissement de l'Association de la climatisation et de la réfrigération en Uruguay; achèvement d'un projet de démonstration pour l'élimination du bromure de méthyle et amorce de la mise en œuvre d'un projet d'investissement pour l'élimination de bromure de méthyle en horticulture et dans la culture des fleurs coupées; établissement d'un système d'enregistrement et de surveillance du BM; approbation de deux lois cadres et d'un décret visant à limiter la production et l'importation d'équipement fonctionnant avec des SAO; mise en œuvre du système d'autorisation d'importation des SAO; et interdiction de la production, de l'importation et de l'exportation de matériel et de produits fabriqués avec ou exigeant du CFC pour leur fonctionnement; mise en œuvre réussie d'une approche de consultation et de collaboration pour l'élimination des CFC, par le truchement d'ententes avec des organismes gouvernementaux, des universités et des organisations privées; et maintien du cap sur l'information et la sensibilisation du public. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts de l'Uruguay. Au cours des deux prochaines années, l'Uruguay entend mettre l'accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal, et le Comité exécutif apprécie beaucoup les efforts déployés par l'Uruguay afin d'essayer de réaliser la cible de réduction de 50 pour cent qu'il s'est fixée en 2005.

*Venezuela*

14. Le Comité exécutif a passé en revue la demande de projet de renforcement institutionnel du Venezuela et prend note avec appréciation que le Venezuela a indiqué, pour 2001, une consommation inférieure à la consommation de base attendue en matière de CFC. Dans sa présentation, le Venezuela a mentionné un nombre d'initiatives importantes entreprises, notamment : achèvement de ses plans stratégiques pour les secteurs de la production et des

utilisateurs finals dans le PGF, les deux devant être inclus dans le plan national pour l'élimination totale; achèvement de quatre projets d'investissement dans le secteur des mousses, réduisant ainsi de plus de 300 tonnes de PAO la consommation de CFC dans ce secteur; aussi consommation réduite de 400 tonnes de PAO et importations réduites de 800 tonnes de PAO. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Venezuela. Au cours des deux prochaines années, le Venezuela entend mettre en oeuvre un plan stratégique dans le secteur des mousses; finaliser une entente pour la fermeture rapide de son usine de production de CFC; préparer un projet pour les utilisateurs finals (refroidisseurs) et un projet final pour le secteur de la fabrication de matériel de réfrigération; promouvoir la récupération et le recyclage des frigorigènes et une campagne de sensibilisation; et réviser son système d'autorisation pour l'importation et l'exportation de SAO.

## Annexe VI

**ACCORD POUR L'ELIMINATION DES CFC DANS LE SECTEUR DE LA  
REFRIGERATION (FABRICATION)  
EN INDONESIE**

- 1 Le Comité exécutif approuve en principe un total de 6 398 000 \$US pour financer la réduction par phases et l'élimination complète des CFC utilisés dans le secteur de la réfrigération (fabrication) en Indonésie. Ceci représente le financement total disponible pour l'Indonésie provenant du Fonds multilatéral pour éliminer complètement les CFC utilisés dans le secteur de la réfrigération (fabrication) en Indonésie d'ici le 31 décembre 2007. Le niveau de financement convenu sera décaissé sous forme de versements, tel qu'indiqué dans le Tableau 1, sur la base de l'entente présentée dans cet accord. Par cet accord, l'Indonésie s'engage à éliminer sa consommation totale de CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication), conformément à l'objectif d'élimination et aux limites de consommation indiqués dans le Tableau 1.

**Tableau 1: Calendrier des décaissements et des objectifs de contrôle de la consommation/élimination des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) en Indonésie**

Paramètre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Limite de consommation annuelle des CFC dans le secteur de la réfrigération (Fabrication) (TM PAO)	1 231	1 231	1 141	841	541	241	0	N/D
Objectif annuel d'élimination des CFC dans le secteur de la réfrigération (Fabrication) (TM PAO)	0	90	300	300	300	241	0	1 231
Versement total du financement annuel (\$US)	1 288 000	1 600 000	2 362 000	750 000	217 000	181 000	0	6 398 000
Frais d'appui aux agences (\$US)	111 920	140 000	210 900	67 500	19 530	16 290	0	566 140
<b>Coût total pour le Fonds Multilatéral (\$US)</b>	<b>1 399 920</b>	<b>1 740 000</b>	<b>2 572 900</b>	<b>817 500</b>	<b>236 530</b>	<b>197 290</b>		<b>6 964 140</b>

- 2 L'élimination des CFC réalisée dans le secteur de la réfrigération (fabrication) supérieure à l'objectif spécifié pour une année donnée contribuera à la réalisation des objectifs d'élimination pour les années subséquentes.
- 3 Le comité exécutif convient également en principe que les fonds destinés à la mise en oeuvre du programme annuel pour toute année donnée soit fournis, conformément au calendrier des décaissements du Tableau 1, à hauteur du montant exact indiqué pour cette année, et sur la base de la mise en oeuvre du programme pour ladite année, sous réserve des exigences de rendement présentées dans cet accord. Le Comité exécutif fera tout son possible pour garantir que les fonds seront fournis à sa deuxième réunion au cours de l'année précédente. Les versements du financement pour 2004, 2005, 2006 et 2007 seront débloqués sous réserve de :
  - (a) La confirmation que tous les objectifs d'élimination et les limites de consommation de l'année précédente ont été réalisés;
  - (b) La vérification que les activités prévues pour l'année précédente ont été entreprises conformément au programme annuel de mise en oeuvre.
- 4 Le Gouvernement de l'Indonésie convient d'assurer une surveillance exacte de l'élimination. Le Gouvernement de l'Indonésie fournira des rapports sur une base régulière, tel que requis par ses obligations au titre du Protocole de Montréal et de cet Accord. Les données de la consommation présentées dans cet accord seront cohérentes avec celles des rapports de l'Indonésie au Secrétariat de l'ozone, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le Gouvernement de l'Indonésie consent également à autoriser des audits indépendants, tel que prévu par cet accord, un examen de mi-semestre qui sera administré dans le cadre du programme de travail annuel de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral, et de surcroît, une évaluation externe qui pourrait être menée par le Comité exécutif afin de vérifier que les niveaux de consommation annuelle de CFC correspondent à ceux convenus et que la mise en œuvre du Plan d'élimination du secteur de la réfrigération (fabrication) se déroule tel que prévu et convenu dans les programmes annuels de mise en œuvre.
- 5 Le Comité exécutif convient d'accorder à l'Indonésie de la souplesse pour utiliser les fonds et renoncer aux limites de consommation indiquées dans le Tableau 1. Le Comité exécutif entend que pendant la mise en œuvre, tant que celle-ci est cohérence avec cet Accord, les fonds fournis à l'Indonésie en vertu de cet Accord pourront être utilisés de la façon que l'Indonésie estimera bonne pour réaliser une élimination des CFC sans heurt, conforme aux procédures opérationnelles convenues entre l'Indonésie et le PNUD dans le Plan d'élimination du secteur de la réfrigération (fabrication), tel que révisé et indiqué dans les programmes annuels de mise en œuvre. Dans le cadre de la souplesse que le Comité exécutif a accordée à l'Indonésie pour réaliser une élimination complète des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication), il est entendu que l'Indonésie s'engage à fournir le niveau de ressources nécessaires qui pourrait être requis pour la mise en œuvre du plan et pour la réalisation des limites de consommation indiquées dans le Tableau 1 ci-dessus.
- 6 Le Gouvernement de l'Indonésie consent à ce que les fonds convenus en principe par le Comité exécutif à sa 37e réunion pour éliminer complètement les CFC dans le secteur de la réfrigération représentent le financement total qui sera accordé à l'Indonésie pour permettre

le plein respect de la réduction et de l'élimination, tel que convenu par le Comité exécutif, et qu'aucunes ressources financières supplémentaires ne seront accordées pour toute autre activité connexe dans le secteur de la réfrigération (fabrication). Il est également entendu qu'en dehors des frais d'agences indiqués dans le paragraphe 8 ci-dessous, le Gouvernement de l'Indonésie, le Fonds multilatéral et ses Agences d'exécution ainsi que les donateurs bilatéraux ne pourront demander ou fournir d'autres fonds afférents du Fonds multilatéral pour réaliser l'élimination complète des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) en Indonésie.

- 7 Le Gouvernement de l'Indonésie convient que si le Comité exécutif rencontre ses obligations au titre de cet Accord, et que l'Indonésie ne satisfait pas ses exigences de réduction indiquées dans le Tableau 1, ou toute autre exigence présentée dans ce document, par conséquent l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral refuseront de financer les tranches suivantes du financement présenté dans le Tableau 1, jusqu'à ce que la réduction demandée soit atteinte. Il est clairement entendu que l'exécution de cet Accord dépend des résultats satisfaisants concernant les obligations du Gouvernement de l'Indonésie et du Comité exécutif. De plus, l'Indonésie convient pour tous les objectifs de l'année civile démarrant en 2004, présentés dans le Tableau 1 de cet Accord, le Fonds multilatéral réduise la tranche suivante et donc le financement total relatif à l'élimination complète des substances du groupe I de l'Annexe A à hauteur de 11 200 \$US/tonne PAO de réduction de la consommation non réalisée pour toute l'année, à moins que le Comité exécutif n'en décide autrement.
- 8 Le PNUD a convenu d'être l'agence d'exécution pour mettre en oeuvre ce Plan sectoriel d'élimination qui devrait être terminé d'ici la fin de 2007. Des frais représentant un total de 9 pour cent de la valeur des activités d'investissement et 5 pour cent de la valeur des activités d'assistance aux politiques et à la gestion ont été convenus, conformément aux dispositions de cet Accord, tel qu'indiqué dans le Tableau 1. A titre d'Agence d'exécution, le PNUD serait chargé de ce qui suit :
  - a) Assurer la vérification des résultats et financière, conformément aux procédures et aux exigences spécifiques du PNUD, tel que précisé dans le Plan d'élimination du secteur de la réfrigération (fabrication) ;
  - b) Rendre compte de l'exécution des programmes annuels de mise en oeuvre à intégrer dans le cadre de chaque programme annuel, à commencer par la soumission du programme annuel de mise en oeuvre pour 2003, préparé en 2002;
  - c) Confirmer au Comité exécutif que les objectifs de contrôle indiqués dans le Tableau 1 et les activités connexes ont été atteints ;
  - d) Garantir que les examens techniques entrepris par le PNUD sont menés par des experts techniques indépendants compétents ;
  - e) Aider l'Indonésie à préparer les programmes annuels de mise en oeuvre qui intégreront les programmes annuels précédents ;
  - f) Mener les missions de supervision requises ;

- g) Garantir la présence d'un mécanisme opérationnel permettant une mise en œuvre efficace et transparente du programme et un compte rendu exact des données ;
  - h) H Confirmer au Comité exécutif que l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) a été achevée selon les calendriers présentés dans le Tableau 1 ;
  - i) I S'assurer que les décaissements sont attribués à l'Indonésie sur la base des objectifs de performance convenus dans le projet et des dispositions de cet Accord ;
  - j) J Fournir une assistance pour les politiques, la gestion et le soutien technique pour la mise en oeuvre du Plan sectoriel d'élimination, le cas échéant.
- 9 Le Gouvernement de l'Indonésie s'engage également, par cet accord, à maintenir de façon permanente les réductions indiquées dans le Tableau 1.

**Annexe VII**

**ENTENTE VISANT L'ÉLIMINATION DES CFC  
DANS LE SECTEUR DES MOUSSES  
EN INDE**

1. Le Comité exécutif approuve en principe un financement total de 5 424 577 \$US pour la réduction graduelle et l'élimination complète des CFC utilisés dans le secteur des mousses en Inde. Ce financement est le montant total que pourrait obtenir l'Inde du Fonds multilatéral pour l'élimination complète des CFC employés dans le secteur des mousses en Inde, d'ici le 31 décembre 2006. Le niveau convenu de financement serait décaissé en tranches comme l'indique le Tableau 1 et sur la base de l'arrangement indiqué dans l'entente. Selon la présente entente, l'Inde s'engage à éliminer sa consommation totale de CFC dans le secteur des mousses conformément aux objectifs d'élimination et de consommation de CFC visés et indiqués au Tableau 1.

Tableau 1 : Calendrier de décaissement et objectifs de contrôle de la consommation/élimination des CFC dans le secteur des mousses en Inde

Paramètre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Limite de consommation annuelle de CFC dans le secteur des mousses (tonnes PAO)	1 655	1 434	1 037	529	128	0	S.o.
Objectif d'élimination annuelle des CFC dans le secteur des mousses (tonnes PAO)	221	397	508	401	128	0	1 655
Tranches de financement annuel total (\$US)*	1 500 000	1 750 000	1 500 000	450 000	224 577	0	5 424 577
Coûts d'appui des agences (\$US)	131 000	153 500	131 000	40 500	20 212	0	476 212
<b>Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)</b>	<b>1 631 000</b>	<b>1 903 500</b>	<b>1 631 000</b>	<b>490 500</b>	<b>244 789</b>	<b>0</b>	<b>5 900 789</b>

\* Comprend les coûts d'appui aux politiques et de gestion de 100 000 \$US par année, de 2002 à 2004.

2. Les CFC éliminés dans le secteur des mousses au-delà de l'objectif visé pour une année donnée seront portés au compte des objectifs d'élimination des années subséquentes.

3. Le Comité exécutif convient aussi en principe que les fonds pour la mise en oeuvre du programme annuel pour n'importe quelle année seront fournis conformément au calendrier de décaissement du Tableau 1, pour le montant exact indiqué pour cette année et sur la base du programme de mise en oeuvre pour l'année, sous réserve des exigences en matière d'efficacité contenues dans la présente entente. Le Comité exécutif s'efforcera d'assurer le financement précisé à la dernière réunion de l'année concernée. Les tranches de financement pour 2004, 2005 et 2006 seront décaissées sous réserve de :

- a) La confirmation du respect de la limite de consommation pour l'année précédente précisée au tableau 1 et des objectifs d'élimination connexes;.
- (b) La confirmation que les activités prévues pour l'année précédente ont été entreprises conformément au programme annuel de mise en oeuvre.

4. Le gouvernement de l'Inde convient de surveiller étroitement les activités d'élimination. Il fournira régulièrement des rapports, tel que l'exigent ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et de l'entente. Les chiffres en rapport avec la consommation fournis dans le cadre de la présente entente correspondront aux rapports de l'Inde au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Le gouvernement de l'Inde convient aussi de permettre des vérifications indépendantes tel que le stipule la présente entente, un examen à mi-mandat effectué dans le cadre du programme annuel de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral et, en plus, une évaluation externe lorsque le Comité exécutif le requiert, afin de confirmer que les niveaux annuels de consommation de CFC correspondent à ceux convenus et que la mise en oeuvre du plan d'élimination du secteur des mousses avance tel que prévu et convenu dans les programmes annuels de mise en oeuvre.

5. Le Comité exécutif convient d'accorder à l'Inde une certaine souplesse dans l'utilisation des fonds consentis, afin de respecter les limites de consommation indiquées au Tableau 1. Le Comité exécutif a conclu un arrangement en vertu duquel, pendant la mise en oeuvre, en autant que cela corresponde à la présente entente, les fonds fourni à l'Inde dans le cadre de la présente entente pourront être utilisés de la façon que l'Inde juge pertinente à la réalisation la plus facile possible des objectifs d'élimination des CFC, correspondant aux procédures opérationnelles convenues entre l'Inde et le PNUD dans le plan d'élimination du secteur des mousses révisé et indiqué dans les programmes annuels de mise en oeuvre. Dans l'accord entériné par le Comité exécutif en rapport avec la souplesse accordée à l'Inde dans le but de réaliser l'élimination complète des CFC dans le secteur des mousses, il est entendu que l'Inde s'engage à fournir le soutien nécessaire pour la mise en oeuvre du plan et pour la réalisation des limites de consommation indiquées au Tableau 1 ci-joint.

6. Le gouvernement de l'Inde convient que les fonds étant accordés en principe par le Comité exécutif à sa 37<sup>e</sup> réunion en vue de l'élimination complète des CFC dans le secteur des mousses représentent le financement total accordé à l'Inde afin de lui permettre de se conformer pleinement aux objectifs de réduction et d'élimination convenus avec le Comité exécutif, et qu'aucune ressource supplémentaire ne sera accordée par le Fonds multilatéral pour aucune autre activité connexe dans le secteur des mousses. Il est aussi entendu qu'en plus des frais d'agence indiqués au paragraphe 8 ci-dessous, le gouvernement de l'Inde, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution, et les donateurs bilatéraux ne demanderont ni ne fourniront aucun autre

financement lié au Fonds multilatéral en vue de la réalisation de l'élimination totale des CFC dans le secteur des mousses en Inde.

7. Le gouvernement de l'Inde convient que, si le Comité exécutif respecte ses obligations en vertu de la présente entente, mais que l'Inde ne respecte pas les exigences en matière de réduction indiquées au Tableau 1 et les autres exigences indiquées dans la présente entente, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront les décaissements subséquents du financement jusqu'à ce que les objectifs de réduction requis aient été atteints. Il est clairement entendu que l'exécution de la présente entente dépend de la réalisation de ses obligations tant à la satisfaction du gouvernement de l'Inde que du Comité exécutif. De plus, l'Inde reconnaît que le Fonds multilatéral réduira les tranches subséquentes à partir des objectifs annuels débutant en 2002 précisés au tableau 1 des présentes de sorte que le financement total pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses au montant de 16 200 \$US par tonne PAO de réduction de la consommation pourrait ne pas être atteint pour l'une ou l'autre année, à moins que le Comité exécutif n'en décide autrement..

8. Le PNUD a été convenu d'être l'agence d'exécution pour la mise en oeuvre de ce plan sectoriel d'élimination, qui sera achevé d'ici la fin de 2006. Des frais correspondant à un total de 9 pour cent de la valeur des activités d'investissement et de 5 pour cent de la valeur du soutien des politiques et de la gestion activités ont été convenus conformément aux dispositions de la présente entente comme l'indique le Tableau 1. À titre d'agence d'exécution, le PNUD serait responsable des activités suivantes :

- a) S'assurer de l'efficacité et de la vérification financière conformément aux procédures et aux exigences particulières du PNUD indiquées dans le plan d'élimination du secteur des mousses.
- (b) Présenter des rapports sur les programmes annuels de mise en oeuvre à inclure dans chaque programme annuel, en commençant avec un rapport pour le programme annuel de mise en oeuvre de 2003 préparé en 2002.
- (c) Confirmer au Comité exécutif que les objectifs de contrôle indiqués au Tableau 1 et les activités connexes ont été réalisés.
- (d) S'assurer que les vérifications requises sont effectuées par les spécialistes techniques indépendants appropriés.
- (e) Aider l'Inde à préparer des programmes annuels de mise en oeuvre, qui comprendront les réalisations des programmes annuels précédents.
- (f) Exécuter les missions de supervision requises.
- (g) S'assurer de la présence d'un mécanisme opérationnel permettant d'effectuer une mise en oeuvre efficace et transparente du programme, et d'établir des rapports comportant des données exactes.
- (h) Confirmer au Comité exécutif que l'élimination de la consommation de CFC dans

le secteur des mousses est terminée, en se basant sur les échéanciers indiqués au Tableau 1.

- (i) S'assurer que les décaissements sont remis à l'Inde en se basant sur les objectifs d'efficacité convenus dans le projet et les dispositions de la présente entente.
- (j) Fournir de l'aide pour les politiques, la gestion et le soutien technique pour la mise en oeuvre du plan sectoriel d'élimination de la manière requise et au moment requis, et présenter des rapports sur ces activités au Comité exécutif.

9. En vertu de cette entente, le gouvernement de l'Inde s'engage également à faire en sorte que les réductions précisées au tableau 1 soient permanentes. En conséquence de ce projet, le niveau maximum de CFC restant admissible à un appui financier est de 1 530,4 tonnes PAO.

